

RAPPORT
ÉVALUATION DE LA POLITIQUE D'ANIMATION
DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE PARIS

- Janvier 2011 -

N° 09-29

Rapporteurs :

[.....], inspecteur général,
[.....], administratrice.

NOTE

à l'attention de

Madame
Directrice Générale de l'Inspection Générale

Objet : Evaluation de la politique d'animation dans les bibliothèques de la Ville de Paris

En complément de l'audit de l'association « Paris Bibliothèques » que vous devez conduire, je souhaite que vous procédiez à une évaluation de notre politique d'animation dans les bibliothèques de la Ville de Paris.

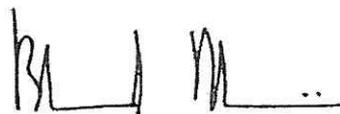
Vous apprécierez la pertinence de l'offre culturelle offerte aux Parisiennes et Parisiens par le réseau des bibliothèques et notamment son adéquation à l'évolution de leurs pratiques culturelles.

Vous vérifierez l'efficacité du dispositif actuel (pour partie subvention et pour partie recours à la procédure de l'appel d'offres) et étudierez si une autre forme juridique serait plus adaptée.

Vous trouverez au cours de cette mission tout l'appui nécessaire auprès du Secrétariat Général et de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris.

Votre rapport sera remis au plus tard en juin 2010.

Très cordialement



Bertrand DELANOË



NOTE DE SYNTHÈSE
DU
RAPPORT

*ÉVALUATION DE LA POLITIQUE D'ANIMATION
DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE PARIS
- Janvier 2011 -*

Depuis 2001, la municipalité a souhaité encourager le développement des animations et progressivement améliorer la lisibilité du dispositif. L'action Culturelle fait clairement partie des missions des bibliothèques de prêts. Deux grands objectifs sont poursuivis : fidéliser le public présent en donnant une image différente des bibliothèques, lieu convivial et ouvert sur son temps et organiser des rencontres qui fassent venir un nouveau public.

Les acteurs de l'action culturelle dans les bibliothèques sont nombreux et interviennent à des degrés et sous des formes diverses. L'administration centrale chargée de la structuration du réseau doit veiller à ce que tous les établissements s'impliquent pleinement dans l'action culturelle. Paris dispose du premier réseau de lecture publique de France avec 59 bibliothèques de prêts, 8 bibliothèques patrimoniales ou spécialisées, 310.000 inscrits et près de 7,6 millions d'entrées par an. Les membres du réseau sont très inégalement impliqués. L'association Paris Bibliothèques assure une prestation unanimement appréciée.

Environ 2 % du budget des bibliothèques est consacré à l'animation (1,5 M€ en 2009). Les moyens humains affectés à cette mission sont très variables d'un établissement à un autre et les moyens logistiques et matériels disponibles ne sont pas systématiquement recensés. Placée sous le signe du volontariat et du bénévolat l'action culturelle dépend largement du dynamisme des équipes mais le bilan de l'offre et de la participation à l'action culturelle 2009 montre une grande disparité des actions entre les différents établissements mais aussi une intervention croissante de Paris Bibliothèques. La progression des animations culturelles effectuées dans les bibliothèques de prêts est de 19 % en trois ans (1456 en 2007 ; 1743 en 2009) mais cette hausse globale cache un mouvement de transfert significatif de l'essentiel de la charge de l'animation en direction de Paris Bibliothèques dont le nombre d'animations suivies augmente de 58 % en deux ans alors que dans le même temps les actions réalisées en régie directe dans les bibliothèques chutent de 8 %. Il convient également de souligner le développement des actions transversales « en réseau », ainsi que la progression des animations dans les quartiers prioritaires et l'effort spécifique en direction du public handicapé. Les actions hors les murs ne concernent encore qu'un arrondissement sur deux, une bibliothèque sur deux et l'accueil des groupes scolaires est en baisse.

Sous l'impulsion du Comité de programmation des expositions, l'action culturelle dans les bibliothèques patrimoniales et spécialisées se traduit par la mutualisation de la galerie des bibliothèques et par une meilleure rationalisation du nombre et des types d'expositions temporaires retenus. Pour 2009 la fréquentation des expositions payantes pour les bibliothèques patrimoniales a été de 52 359 visiteurs. Elle progresse encore en 2010. La recette par visiteur reste cependant inférieure à 2 €.

Un vigoureux effort de rationalisation a été entrepris dans le domaine des éditions afin de réduire les coûts et les tirages (26 nouveautés en 2009, 7 titres en 2009). Pour la communication Paris Bibliothèques affecte plus de 100.000 € dont la plus grande partie concerne le financement du magazine « en vue » tiré à 30.000 exemplaires à raison de 6 numéros par an. Cette revue très appréciée par les bibliothécaires est attendue et lue par le public. D'autres vecteurs de communication sont également développés.

Paris Bibliothèques est titulaire d'une part d'un marché d'animation des bibliothèques de prêts et bénéficie d'autre part d'une subvention annuelle pour organiser les expositions dans les bibliothèques patrimoniales et produire les catalogues d'expositions. Ce dispositif n'étant pas cohérent il est proposé pour toutes les prestations demandées par la Ville de Paris de passer un marché public de prestation de service conformément à l'article 30 du Code des marchés publics.

Rapporteurs :

[.....], inspecteur général,

[.....], administratrice.

SOMMAIRE

Introduction

1. Les objectifs et les moyens de l'action culturelle	3
1.1. De l'animation à l'action culturelle.	3
1.1.1. Un manque de clarification des termes	3
1.1.2. Une histoire mouvementée	5
1.1.3. Des objectifs clairement affirmés dans un contexte contraint.	6
1.2. Les acteurs de l'action culturelle dans les bibliothèques	8
1.2.1. L'administration centrale : un rôle de structuration du réseau à amplifier	8
1.2.2. L'association Paris Bibliothèques : une prestation unanimement appréciée	9
1.2.3. Le réseau des bibliothèques : les membres du réseau sont très inégalement impliqués.	10
1.2.4. Les autres partenaires culturels : une grande hétérogénéité d'acteurs	11
1.2.5. Les publics : des acteurs mal connus	12
1.3. Les moyens financiers, humains et matériels	13
1.3.1. Environ 2% du budget des bibliothèques est consacré à l'animation.	13
1.3.2. Les moyens humains : très variables d'un établissement à l'autre	14
1.3.3. Les moyens logistiques et matériels : non systématiquement recensés	15
2. Le bilan des actions culturelles	16
2.1. L'action culturelle dans les bibliothèques de prêts.	16
2.1.1. Des bilans très hétérogènes :	16
2.1.2. Une intervention croissante de Paris Bibliothèques.	23
2.1.3. Un développement des actions « réseau »	26
2.1.4. Des animations culturelles plus importantes dans les quartiers prioritaires	29
2.1.5. Un effort spécifique en direction du public handicapé	29
2.1.6. Les actions hors les murs et l'accueil de groupes	30
2.2. L'action culturelle dans les bibliothèques patrimoniales et spécialisées.	31
2.2.1. Une meilleure rationalisation des expositions temporaires	31
2.2.2. Les autres formes d'action culturelle sont moins connues	38
2.3. Les éditions et la communication : un professionnalisme accru.	39
2.3.1. Un effort de rationalisation des éditions	39
2.3.2. La communication : une priorité pour Paris bibliothèques	41
3. Le mode de gestion du dispositif d'action culturelle	42
3.1. La délégation de service public n'est pas applicable	42
3.2. La procédure préconisée : un marché pour toutes les prestations	43
3.3. L'encaissement des recettes de billetterie	44
4. Recommandations	45
<i>Liste des personnes rencontrées</i>	50

Liste des recommandations

Procédure contradictoire

Introduction

Par lettre de mission en date du 14 décembre 2009, le Maire de Paris a chargé l'Inspection générale d'évaluer la politique d'animation dans les bibliothèques de la Ville de Paris.

Cette étude réalisée en complément de l'audit de l'association « Paris Bibliothèques » doit apprécier la pertinence de l'offre culturelle présentée par le réseau des bibliothèques, l'efficacité du dispositif juridique actuel et préciser si une autre forme juridique serait plus adaptée.

La mission a été conduite au cours du premier semestre 2010 et a permis de visiter une vingtaine de bibliothèques patrimoniales et de prêts et de rencontrer les responsables de ces établissements.

La Ville de Paris dispose du premier réseau de lecture publique de France avec 59 bibliothèques de prêt et 8 bibliothèques patrimoniales ou spécialisées regroupant 10 millions de documents. Le réseau enregistre plus de 310 000 inscrits et près de 7,6 millions d'entrées par an. A côté des activités de prêt en progression (+ 22% de 2009 à 2010) le nombre des animations culturelles est également en hausse.

La Ville de Paris affirme avec force depuis quelques années sa volonté de structurer les animations culturelles (1743 en 2009) de plus en plus nombreuses (+19% en trois ans) en vue de mettre en place une politique d'action culturelle dans les bibliothèques.

La présente étude précise les objectifs, les acteurs et les moyens avant d'établir un bilan des différentes formes d'actions culturelles qui ne sont pas toutes prises en charge par Paris Bibliothèques (974) mais souvent réalisées directement par les établissements (769).

Il a été choisi une approche large de l'action culturelle intégrant aussi les actions hors les murs et l'accueil de groupes.

Pour assurer l'animation culturelle des bibliothèques municipales « Paris Bibliothèques » est titulaire d'une part d'un marché d'animation des bibliothèques de prêt et bénéficie d'autre part d'une subvention annuelle pour organiser les expositions dans les bibliothèques patrimoniales et produire les catalogues d'expositions. Ce dispositif n'étant pas cohérent il est proposé un autre mode de gestion plus pertinent.

1. LES OBJECTIFS ET LES MOYENS DE L'ACTION CULTURELLE

1.1. De l'animation à l'action culturelle.

1.1.1. Un manque de clarification des termes

Il n'existe pas de définition précise de l'action culturelle. Il n'y a pas de texte réglementaire établissant les missions des bibliothèques en cette matière. Il n'existe pas non plus de formation, théorique ou pratique, ni de normalisation de ce que doit être l'action culturelle. L'absence de théorisation peut être une richesse, mais aussi peut introduire du « flottement dans les termes ». Des notions voisines sont souvent évoquées, confondues : « animation », « animations », « médiation », « action culturelle ». Il convient d'abord de mieux préciser les termes employés.

a) animation (s)

Elle part de l'idée que pour le public nouveau qui fréquente les bibliothèques, les collections ne sont pas nécessairement spontanément accessibles. Elle a pour objet d'abord d'informer le lecteur et de l'accueillir mais aussi d'avoir une dimension pédagogique. Bernadette SEIBEL dans « Bibliothèques municipales et animation » en donne la définition suivante :

« Faire lire, faire connaître autrement, on cherche à jouer sur les attitudes, à inculquer en douceur une disposition cultivée... Il s'agit moins d'imposer que de proposer, d'initier, de séduire. Etre attrayante, vivante, qualités requises de toute animation, c'était d'une certaine manière s'opposer au sérieux des modes de transmission scolaires, c'est mettre l'accent moins sur le contenu du rapport entre la bibliothèque et le public que sur la forme de ce rapport ». L'animation est une manière souple, adaptable de s'adresser au public.

Le terme animation est souvent employé au pluriel. Face au foisonnement des initiatives des essais de classification ont été proposés :

- animation minimale, avec la mise en valeur des documents par une présentation appropriée et sélective ;
- animation régulière, avec les ateliers, les clubs de lecteurs, les sorties culturelles, les visites ;
- animation ponctuelle, avec les expositions ;
- « animation spectacles », avec les projections de film, l'organisation de concerts, de pièces de théâtre ;
- animations expérimentales, destinées à conquérir des publics marginaux, et spécialement réfléchis pour ces publics particuliers.

Des critiques sont parfois formulées à l'égard d'« animations floues, brouillonnes, apparaissant comme une forme de dispersion des activités de la bibliothèque, trop loin de ses missions ». L'animation reste un héritage des années 60 qui serait plutôt définie comme un ensemble de pratiques.

b) la médiation

Le terme est plus récent (1990) mais la notion reste encore assez floue.

Elle peut s'identifier au dispositif expérimental mis en place par le Ministère de la Culture en 1992, qui crée le statut de « médiateur » ; La médiation relève alors d'une spécialisation et d'une professionnalisation, compétence distincte, de certains personnels de la bibliothèque.

Elle peut prendre aussi une acception plus générique et se définir comme une attitude qu'adoptent les personnels de bibliothèque vis-à-vis des services et des missions de la bibliothèque tels qu'ils les conçoivent. La médiation est une manière d'être dans son métier, faisant appel à des qualités de contact, de disponibilité.

C'est une position de « passeurs » entre publics et bibliothèque qui doit guider tout le travail, interne, quotidien et donc être mise en œuvre, dans chacune des activités du bibliothécaire, comme une action ordinaire, continue.

Là où l'animation peut être caractérisée par la brièveté, l'évènement, le fractionnement, la médiation peut l'être par la continuité et par une « attitude » vis-à-vis du public et des collections.

c) l'action culturelle

Elle désigne plus largement un projet, une construction cohérente des différentes animations. L'action culturelle ferait la synthèse entre des animations qui sont de l'ordre de la pratique, et la médiation, qui est une conception du rôle des bibliothécaires dans la relation entre publics et bibliothèque.

L'action culturelle contient l'idée de cohérence et l'idée que la bibliothèque s'engage à partir d'un projet argumenté, auprès du public et de la collectivité. Elle s'exerce dans un territoire donné, porteur d'une identité, d'une mémoire et de projets. Pour Pierre Moulinier : « *l'action culturelle est dévoilement. Elle crée les conditions d'une interrogation des individus ou des groupes sociaux sur eux-mêmes. Elle est ensuite un processus de mise en relation car elle instaure le dialogue entre les hommes, ou entre ceux-ci et les institutions ou les œuvres... enfin elle invite à la création personnelle* ». *L'action culturelle fait le lien entre des pratiques et des valeurs. Pour Pierre Moulinier dans (Politique culturelle et décentralisation).* « *L'action culturelle a toujours trait à trois éléments : les objets, les hommes et les symboles* ». On visera donc à mettre en relation des réalités qui sont d'ordre différent, des biens matériels (des livres) et des valeurs (comme l'art, l'identité, la mémoire). Si bien que les finalités de l'action culturelle relèvent de valeurs diffuses, immatérielles, difficiles à traduire en objectifs précis et clairs, à décliner en actions concrètes.

Les finalités de l'action culturelle retenues par Anne Marie BERTRAND dans « Animation et bibliothèques hasards ou nécessité ? » sont de trois ordres : tout d'abord une finalité culturelle qui concerne le métier de bibliothécaire lui-même : favoriser le contact et la rencontre entre des publics, des créateurs, et des œuvres. Il s'agit de donner envie, de prendre connaissance du contenu des documents qu'offre la bibliothèque, d'inviter à la lecture, et de mettre en valeur des collections. La seconde finalité serait civique. Elle tend à montrer la bibliothèque comme un lieu de débat et de rencontre, un lieu neutre, où pourrait s'exercer l'usage public de la controverse et de la raison. L'action culturelle participerait de l'apprentissage et de l'exercice de la citoyenneté. Enfin l'action culturelle aurait une finalité stratégique et serait un moyen pour la bibliothèque de promouvoir son image, de prendre place dans son environnement. Elle n'est pas une fin en soi, justifiée par elle-même, mais trouve sa légitimité dans cette promotion qu'elle permet de l'identité de la bibliothèque, et des apports de la bibliothèque au public.

L'action culturelle met aussi en valeur l'image et le rôle des bibliothécaires. Même si l'action culturelle n'a plus pour visée de former des lecteurs et de prescrire des connaissances, on se réfère toujours à une « culture lettrée ». L'action culturelle peut rendre la bibliothèque plus médiatrice qu'éducatrice ou prescriptrice. Elle choisit une manière de penser ses relations avec les publics de façon souple, ouverte, multiple en mettant en avant de nouveaux modes de connaissance, des contenus culturels plus divers.

1.1.2. Une histoire mouvementée

L'animation dans les bibliothèques parisiennes est très ancienne. Des bibliothèques « populaires » ont été installées à partir de 1865 dans les mairies d'arrondissement et autour d'elles gravitaient des « bibliothèques du soir », petites bibliothèques de quartier, souvent installées dans les écoles. De 1879 à 1902, 70 bibliothèques furent créées. Les plus belles pièces des bibliothèques classées commencent à être montrées au public à la fin du XIX^e siècle mais c'est en 1924 qu'est créée à Paris la 1^{ère} bibliothèque française pour enfants : « L'heure joyeuse », grâce à l'aide du comité américain pour les régions dévastées en France et du « Book Committee on Children's libraries » de New-York. Cette bibliothèque est à l'origine, sous l'influence des mouvements d'éducation nouvelle, de la création de l'heure du Conte et de divers ateliers mis en place autour de l'oralité et du visible en ayant une approche ludique et pédagogique, pour accompagner les jeunes lecteurs dans la découverte du monde du livre. La bibliothèque de l'heure joyeuse pionnière en matière d'animation-jeunesse possède un fonds de livres pour la jeunesse française et étrangère remontant au XVIII^e siècle.

Les actions d'animation se sont développées dans les années soixante sous l'impulsion des mouvements d'action populaire et de bibliothécaires, sensibles aux questions de médiation, de démocratisation culturelle et de diffusion du patrimoine et prêts à créer de nouvelles formes de convivialité et à susciter au sein des bibliothèques des débats d'idées. Dans ce contexte la notion même de patrimoine s'élargit : des bibliothèques organisent des débats, des concerts, des ateliers destinés à permettre au public de mieux s'approprier les contenus avec pour conséquence un certain foisonnement, voire un éclectisme un peu brouillon.

Dans le cadre du programme de rénovation de la lecture publique dans les années 1970-1980, la Ville de Paris a voulu accueillir des formes diversifiées de popularisation de la lecture. Elle a encouragé la fabrication d'expositions dans les bibliothèques. Ce développement des politiques d'animation a été rendu possible par la construction de salles polyvalentes d'animation au sein des nouveaux équipements à partir de 1967. Des postes spécifiques de conservateurs affectés à l'animation ont alors été ouverts. Les animations proposées n'étaient pas toujours en rapport avec les collections de la bibliothèque ; elles rencontrèrent un succès limité.

Cette politique fut progressivement abandonnée et les locaux dédiés à l'animation furent dans bon nombre d'établissements affectés au développement des collections. Parallèlement la révision des politiques d'animation aboutit en 1988 à la création de l'Agence culturelle de Paris qui a repris les missions dévolues en matière d'animation culturelle à l'ancienne Discothèque de la Ville de Paris.

Depuis 2001, la nouvelle municipalité a souhaité encourager le développement des animations et progressivement améliorer la lisibilité du dispositif.

1.1.3. Des objectifs clairement affirmés dans un contexte contraint.

Pour les autorités politiques de la Ville l'action culturelle dans les bibliothèques est devenue essentielle dans le cadre d'une conception renouvelée de l'offre de lecture publique mettant l'accent sur la rencontre dans une bibliothèque - lieu de vie.

Le bureau des bibliothèques et de la lecture publique devant le Comité de programmation des bibliothèques de prêt 2009 a clairement exprimé les principes qui président à l'action culturelle en bibliothèques de prêt :

« La bibliothèque est un lieu culturel à part entière, un espace de loisirs qu'il importe d'animer ; la bibliothèque, c'est aussi un espace de formation et d'information, un espace de vie et de convivialité, de socialisation, de débat et d'échange, de brassage, de rencontres concourant, à sa mesure, aussi bien à la construction de la personne qu'à l'engagement citoyen : elle se doit d'offrir des programmes en relation avec des évènements de la vie culturelle nationale et municipale, participer aux débats de l'actualité politique, sociale, scientifique, se faire l'écho de l'évolution des formes de pensée, des relations entre individus, des comportements et des modes tout en faisant la promotion des collections et des services.

L'action culturelle fait clairement partie des missions des bibliothèques de prêt. L'action culturelle est un élément fondamental d'un ensemble de services proposés aux usagers. L'action culturelle est un vecteur de la promotion de réseau qui participe à la recherche de nouveaux publics. Elle s'adresse à tous les publics, à toutes les tranches d'âges.

Il faut affirmer la cohérence des actions et, pour ce, favoriser quand le sujet s'y prête, les passerelles, les interactions entre des projets réseau et des projets de proximité. Pour susciter au maximum l'engagement des bibliothèques et des équipes, il faut prendre en compte l'ancrage territorial, la diversité des implantations, des publics, des usagers, des projets d'établissement, des fonds spécifiques.

Il faut affirmer la visibilité des actions, poursuivre et développer des actions réseau et des synergies territoriales qui s'inscrivent et s'appuient sur un calendrier annuel de manifestations, des évènements choisis, des commémorations mais aussi des cycles, des prix, des temps forts spécifiques aux Bibliothèques. Il faut valoriser et développer le concept de rendez-vous réguliers et en assurer une communication tous azimuts.

Il faut mettre en place des partenariats qui aideront à mieux identifier les publics, à mutualiser les énergies, à partager les expériences, les savoirs, les outils ».

Deux grands objectifs sont poursuivis :

- d'une part fidéliser le public présent en donnant une image différente des bibliothèques, lieu convivial et ouvert sur son temps ;
- d'autre part organiser des rencontres qui fassent venir un nouveau public.

Pour répondre à cette diversité d'objectifs, plusieurs axes ont été définis, chacun d'eux ayant une déclinaison en temps forts et types de manifestations à mettre en œuvre.

1.1.3.1. Fidéliser les publics avec une offre renouvelée

- a) Tout d'abord en direction du jeune public. Les bibliothèques pour la jeunesse ont intégré la notion d'animation depuis plus de 30 ans avec des objectifs de promotion de la lecture, de valorisation des collections et de développement de la personnalité des jeunes lecteurs. Ce public captif utilise la bibliothèque comme un centre de ressources (albums, documentaires, bande dessinée). L'objectif est de structurer l'offre d'animations pour la jeunesse (expositions, ateliers), d'en diversifier les formes en travaillant en partenariat avec des éditeurs, des illustrateurs. Paris Bibliothèques a fait des propositions concrètes pour rendre cette offre visible avec des temps forts et des rendez-vous réguliers.
- b) Vis-à-vis du public adulte et senior. Le public senior est particulièrement sensible aux manifestations en bibliothèques. « *Les retraités et des célibataires (majoritairement des femmes) sont les publics qui investissent le plus le champ des conférences et colloques* » à Paris. Le magazine « en Vue » contribue à fidéliser ce public. Les cycles des « conférences », des « jeudis de l'Actualité » cherchent à soutenir la curiosité de ces publics.
- c) Vis-à-vis des publics de proximité.

L'objectif est de développer des relations de proximité et de médiation avec les associations locales de quartier, les autres directions de la Ville et les mairies d'arrondissement, dans les domaines de l'éducation, de l'intégration sociale et culturelle, de la formation, de la culture. Dans le cadre des manifestations culturelles l'accueil du public (signalétique, espace) et des intervenants est déterminant mais aussi la communication par les réseaux de proximité (gymnases, espaces jeunes, mairie d'arrondissement).

- d) Organiser des actions de réseau rassemblant les bibliothèques parisiennes

Paris dispose du 1^{er} réseau des bibliothèques de France. Ce réseau a été progressivement structuré et il propose chaque année une programmation d'actions culturelles intégrant les bibliothèques patrimoniales. Plus d'une dizaine d'actions « réseau » sont proposées chaque année.

Des passerelles sont établies avec les bibliothèques patrimoniales par une reprise sélective des thématiques de leurs expositions dans les bibliothèques de prêt.

- e) Mettre en valeur les collections et les services des bibliothèques de réseau

Il convient de tenir compte des projets culturels des établissements et de leur environnement en s'appuyant sur les richesses propres à chaque bibliothèque mais aussi sur les fonds spécialisés (poésie, Afrique, théâtre, contemporain, tourisme, policier, fonds musicaux).

1.1.3.2. Organiser des rencontres qui fassent venir un nouveau public.

L'objectif est de parvenir à sensibiliser des publics très diversifiés (adolescents, publics handicapés) et des publics éloignés des activités culturelles classiques, à travers des actions ciblées.

- a) Le public adolescent préfère souvent à la lecture la musique et l'image animée. Il s'agit de proposer des formes diversifiées, adaptées aux attentes des adolescents et prenant en compte leurs pratiques (valorisation de l'approche interdisciplinaire et multimédia, nouvelles technologies, musique, images, langues). Des actions très

variées ont été proposées pour sensibiliser, former, accéder aux pratiques offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication mais aussi à la musique, à la bande dessinée, aux mangas, à la littérature policière (« Mordus du Polar », « Mordus du Manga »).

b) Le public étudiant doit être aussi recherché, attiré par des actions spécifiques.

c) L'objectif est aussi d'agir auprès des publics éloignés d'un accès à la culture pour des raisons physiques, psychologiques ou sociologiques afin d'assurer la démocratisation culturelle et l'élargissement des publics. Des actions spécifiques sont proposées aux publics sourds dans plusieurs établissements mais aussi pour des déficients visuels.

d) Un autre objectif affiché par la Ville est de favoriser la coopération territoriale entre Paris et les collectivités d'Ile de France en élargissant les partenariats avec des établissements de banlieue. La médiathèque Marguerite Duras et le CPLJ (93) peuvent mener ensemble des actions autour de la littérature jeunesse (expositions). La volonté est aussi d'élargir géographiquement les publics par delà le périphérique.

Cette politique très ambitieuse s'inscrit dans un contexte contraint. Elle doit être menée à budget constant et doit intégrer l'ouverture de nouveaux établissements chaque année. La demande d'animation augmente et des choix s'imposent. Toutes les animations ne peuvent être prises en charge par Paris Bibliothèques.

1.2. Les acteurs de l'action culturelle dans les bibliothèques

Ils sont nombreux et interviennent à des degrés et sous des formes diverses. Il convient de répertorier successivement : le bureau des bibliothèques et de la lecture, Paris Bibliothèques, les bibliothèques et les autres partenaires, mais aussi les publics.

1.2.1. L'administration centrale : un rôle de structuration du réseau à amplifier

Cette politique culturelle est impulsée et coordonnée par le bureau des bibliothèques et de la lecture et plus particulièrement par le service des publics et du réseau (SPR). Le SPR a d'abord pour mission de coordonner les bibliothèques du réseau, d'améliorer la communication entre les établissements et les services centraux et d'impulser une démarche générale d'amélioration des services en fonction des objectifs déterminés par le bureau des bibliothèques. La priorité concerne l'amélioration de l'accueil des usagers : accueil qualitatif et développement des actions vers de nouveaux publics. Au sein du SPR la cellule « Mission service aux publics » animée par deux cadres a une double fonction : l'accueil des publics et l'action culturelle. Cette cellule est chargée de la conception et de la préparation en relation avec Paris - Bibliothèques de la saison culturelle annuelle (grands axes, calendrier, partenariats, organisation des réunions avec le réseau). Elle organise les arbitrages et le suivi de la mise en œuvre des actions. Elle a également pour mission d'évaluer les actions en relation avec Paris - Bibliothèques et la mission communication du SPR.

Le comité de programmation fixe chaque année les grands axes de l'action culturelle qui servira de cadre à l'élaboration des projets de chaque établissement. Il comprend le conseiller lecture auprès de l'adjoint au Maire de Paris chargé de la culture, le sous directeur de l'éducation artistique et des pratiques

culturelles, le chef du bureau des bibliothèques, le Service des publics et du réseau et Paris Bibliothèques. Deux fois par an le Comité se réunit en Comité d'arbitrage pour valider les actions à mener dans le cadre de la prochaine saison d'action culturelle.

Le rôle de ce Comité est déterminant car il structure la programmation et permet d'assurer la visibilité des actions.

Ainsi pour l'année 2010 le Comité de programmation a fixé quatre « axes et objectifs » :

- recherche de nouveaux publics (enfants/adolescents, personnes en situation de handicap, public multi générationnel) ;
- passerelles avec les bibliothèques patrimoniales et actions pédagogiques ;
- mise en valeur des collections et des services des bibliothèques du réseau ;
- participation à la manifestation « Paris en toutes lettres ».

Au vu des propositions fournies par les établissements, les arbitrages rendus ont « veillé à respecter quelques principes » :

- un équilibre entre les projets spécifiques aux établissements et les projets « réseau » qui participent d'une logique de cohérence, de visibilité et de promotion du réseau en s'inscrivant dans les temps forts et dans des cycles.
- une attention à ce que le volume des actions soit compatible avec la taille des établissements, leur capacité d'accueil et d'accompagnement (public, espace, personnel) et financièrement raisonnable par rapport au public attendu.

Les services centraux doivent poursuivre la structuration du réseau en veillant à ce que tous les établissements s'impliquent pleinement dans l'action culturelle.

1.2.2. L'association Paris Bibliothèques : une prestation unanimement appréciée

Depuis 1985, « l'animation culturelle » des bibliothèques municipales est confiée à l'association « Paris Bibliothèques » dénommée jusqu'en 1998 « Agence culturelle de Paris ». Elle a pour objet de « contribuer à la création, au développement, à la diffusion et à la gestion de toute action culturelle favorisant l'accès de tous publics à la documentation, ancienne et contemporaine, française et étrangère, sur tous supports actuels et futurs, et ceci dans un but de loisirs, d'information, de culture et de formation ».

Cette association est titulaire d'un marché pour la programmation, la production, la coordination et la promotion des manifestations gratuites dans les bibliothèques municipales parisiennes. Cette association doit faire face à une augmentation importante de ses activités (653 animations en 2008 ; 974 en 2009). Elle fonctionne avec un effectif réduit de 12 personnes soit 11,5 équivalent temps plein. Deux personnes et ½ sont affectées directement à l'action culturelle.

Un autre volet de l'animation culturelle est également confié à Paris Bibliothèques : la production d'expositions dans les bibliothèques patrimoniales et l'édition de catalogues. Les effectifs affectés directement à ces missions sont limités : un agent à mi-temps pour le pôle exposition, une personne à l'édition.

Paris Bibliothèques fonctionne avec un effectif réduit, très qualifié et fortement motivé.

La proportion des actions culturelles produites par Paris Bibliothèques a évolué ainsi depuis 2007 :

Tableau 1 : Animations culturelles dans les bibliothèques de prêts								
Type	2007			2008			2009	
	Total	Produites par Paris Bibliothèques	rapport	Total	Produites par Paris Bibliothèques		Total	Produite par Paris bibliothèques
Ateliers-jeux	218	84	38,53%	229	110	48,03%	304	107
concerts spectacles	283	163	57,60%	253	49	19,37%	158	149
conférences -rencontres	163	149	91,41%	195	178	91,28%	281	218
Expositions	101	67	66,34%	108	18	16,67%	118	71
Heure du conte	376	88	23,40%	211	195	92,42%	429	246
Lectures	215	62	28,84%	422	36	8,53%	303	133
Autres	100	2	2,00%	136	67	49,26%	150	50
	1456	615	42,24%	1554	653	42,02%	1743	974
Part Paris Bibliothèques		42,24%			42,02%			55,88%

Source : Inspection générale

L'action de Paris Bibliothèques est quantitativement et qualitativement tout a fait remarquable. Toutes les bibliothèques rencontrées ont souligné le professionnalisme, la disponibilité et la réactivité du personnel de l'association.

1.2.3. Le réseau des bibliothèques : les membres du réseau sont très inégalement impliqués.

C'est le 1^{er} réseau de lecture publique de France. Le réseau de lecture publique de la Ville de Paris comprend 59 bibliothèques de prêt, 8 bibliothèques patrimoniales ou spécialisées. Les bibliothèques de prêt multi sections regroupent 44 sections pour les adultes, 53 sections pour les enfants, 34 discothèques et 16 vidéothèques. Il existe également 11 bibliothèques spécialisées uniquement pour la jeunesse et une réserve centrale. Le réseau s'étend sur plus de 60.000 m², contient près de 10 millions de documents et enregistre plus de 310.000 inscrits et près de 7,6 millions d'entrées par an.

L'activité prêt est soutenue comme le montre le tableau ci-dessous relatif à l'évolution 2009 - 2010 des prêts du premier semestre (+22%).

Tableau 2 : Activité de prêt

	Total bibliothèques			Moyenne quotidienne		
	2009	2010	Variation	2009	2010	Variation
Total réseau	5.445.930	6.596.106	21,9 %	46.152	54.066	17,1%
Adultes	2.248.085	2.537.378	12,9%	19.052	20.798	9,2%
Jeunesse	1.687.620	2.049.006	21,4%	14.302	16.795	17,4%
Discothèque	935.146	1.203.344	28,7%	7.925	9.863	24,5%
vidéotheque	365.971	537.403	46,8%	3.101	4.405	42,1%

Source : bureau des bibliothèques et de la lecture

Ces éléments sont plutôt encourageants dans un contexte qui reste difficile. En effet les pratiques culturelles changent. Selon l'enquête de 2008 d'Olivier Donnat sur les « pratiques culturelles des français » 85% des personnes ont un ordinateur à domicile et la consommation culturelle chez les jeunes passe par le téléchargement des films

et de musiques. Les 15-24 ans privilégient l'ordinateur, les jeux vidéos à la télévision et à la lecture.

A Paris 60% des habitants sont des utilisateurs réguliers ou habituels des équipements culturels compte tenu du nombre d'étudiants, de la place des classes moyennes et supérieures et de l'importance de l'offre culturelle. « *Aujourd'hui, plus de la moitié des français n'ouvre pas un livre* »¹. Le taux d'emprunteurs de livres dans les bibliothèques municipales sur la population totale parisienne est de 14,5%. Les femmes représentent 68,4% des inscrits. Le nombre d'étudiants inscrits progresse (+17%) mais le public adolescent diminue (11-18 ans). Ce dernier public exprime dans une enquête qualitative (BPI 2009) des attentes en termes d'offres plus variées (BD, Mangas, CD), d'espaces dédiés pour se retrouver, discuter, se distraire. Ils veulent une bibliothèque accueillante, chaleureuse, plus ouverte aux multimédia et aux musiques et faisant plus participer les jeunes.

La part des jeunes de moins de 14 ans reste importante (30% des inscrits) alors qu'ils représentent 24% de la population parisienne.

L'analyse des inscrits et des visiteurs montre que le prêt n'est qu'une des activités au même titre que la consultation de documents ou le travail sur place. L'action culturelle qui s'adresse aussi bien aux inscrits qu'aux non inscrits a toute sa place dans ce cadre évolutif.

Il y a lieu d'observer que presque toutes les bibliothèques de prêt sont candidates et participent, certes de manière inégale, à des opérations d'animation culturelle mais peu d'établissements disposent d'un projet d'établissement et d'un projet d'action culturelle.

1.2.4. Les autres partenaires culturels : une grande hétérogénéité d'acteurs

L'association « Paris Bibliothèques » dans son bilan d'activités 2009 relève 102 partenaires culturels soulignant une croissance récente de ces partenariats (+50% en 2 ans) ce qui a permis de développer plus d'actions gratuites ; Les partenariats sont nombreux avec les théâtres (15) avec les éditeurs (11) et avec des organismes déjà soutenus par la Ville de Paris.

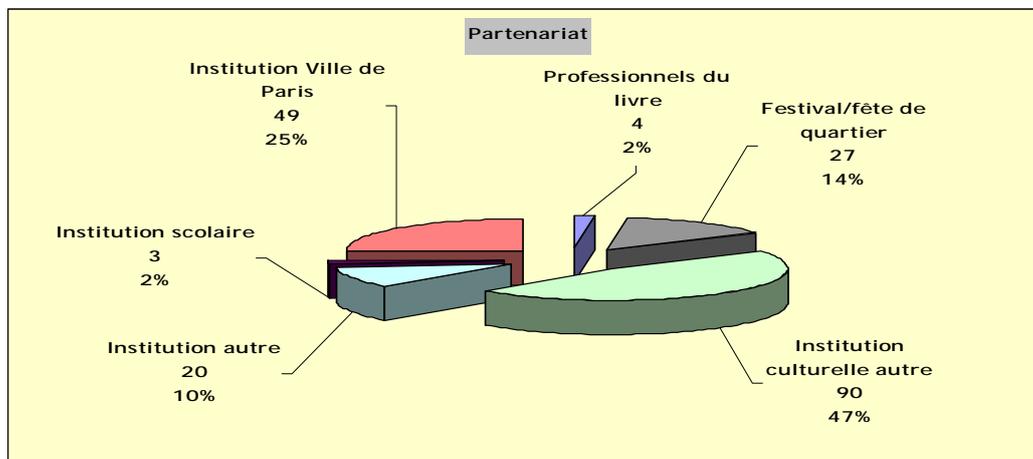
Le partenariat peut se faire directement avec la bibliothèque sans passer par l'intervention de Paris Bibliothèques. Le recensement des partenaires est là plus complexe car il est variable selon les établissements, les quartiers, les types d'animations engagés. Le partenariat avec la mairie d'arrondissement est souvent limité. Seules, deux ou trois mairies financent des animations culturelles dans les bibliothèques. Les établissements sont encore insuffisamment ouverts sur le quartier.

Les partenaires publics sont pourtant nombreux : services municipaux (petite enfance, santé), établissements scolaires, institutions culturelles municipales (musées, archives, conservatoires). Le partenariat avec les établissements scolaires s'améliore mais il n'est pas systématique. Il relève encore dans les faits de la qualité des relations personnelles entre les acteurs locaux. Le partenariat avec les conservatoires de musique est très limité.

¹ Enquête sur les pratiques culturelles des français à l'ère numérique (2008 – Olivier DOUNNAT).

Les partenaires associatifs occupent également une place importante et sont davantage impliqués dans des actions ponctuelles. Les partenaires du secteur privé sont représentés principalement par les éditeurs, les libraires, les cinémas.

Figure 1 : les partenariats

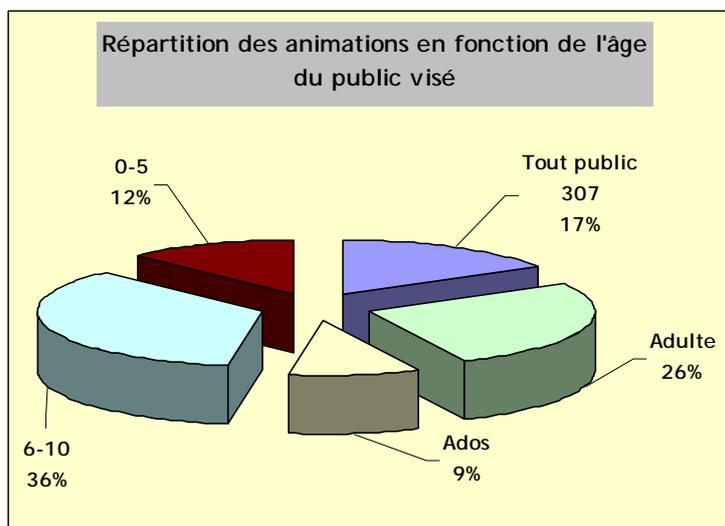


Source : bureau des bibliothèques et de la lecture (BBL)

1.2.5. Les publics : des acteurs mal connus

La connaissance des publics s'améliore par l'exploitation des fiches-bilans établies après chaque animation. Elle reste cependant incomplète et ne permet pas d'avoir une vision globale des publics, occasionnels ou réguliers, de leurs attentes mais aussi de celles des non publics. Les animations en faveur du public jeunesse (1048 sur 1743) sont majoritaires.

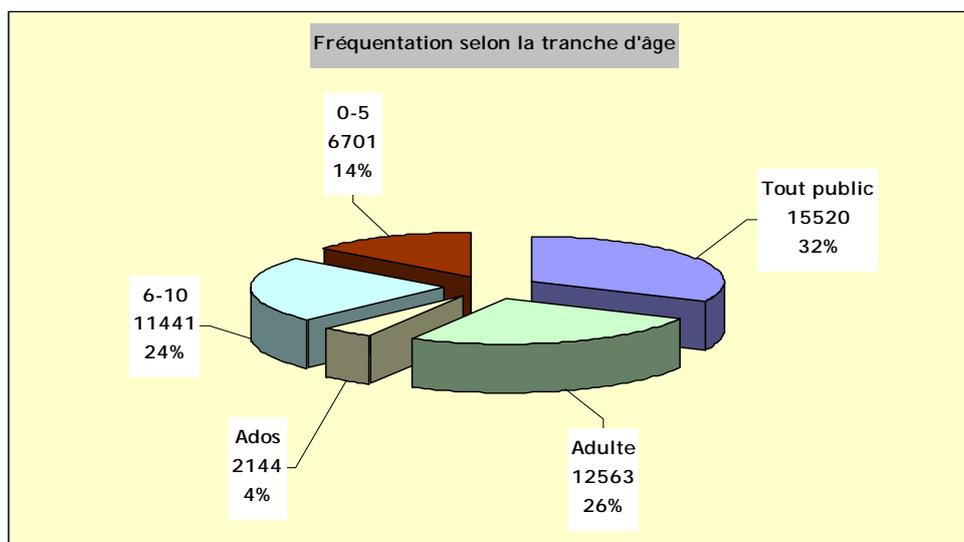
Figure 2



source : Bureau des Bibliothèques et du livre (BBL)

Le public adolescent représente 4% du public alors que 9% des animations lui sont destinées de même que les 6-10 ans (24%) bénéficiant de 36% de la programmation.

Figure 3



source : Bureau des Bibliothèques et du livre (BBL)

1.3. Les moyens financiers, humains et matériels

Les moyens affectés directement à l'action culturelle dans les bibliothèques ne sont pas toujours aisément identifiables. Ils sont globalement importants mais leur part dans le budget des bibliothèques reste très limitée.

1.3.1. Environ 2% du budget des bibliothèques est consacré à l'animation.

En raison de l'ouverture d'établissements le budget consacré aux bibliothèques a globalement fortement augmenté depuis 2001 (+30%) passant de 44,2 M€ en 2001 à 57,5 M€ en 2009. Le budget affecté à l'action culturelle reste limité.

Tableau 3 : Evolution du budget annuel des bibliothèques municipales

	2 001	2 006	2 007	2 008	2 009	2009/2001	2006/2009
Personnel	32 612 049	38 030 371	40 720 000	41 644 560	43 684 542	34%	15%
Acquisitions	7 114 047	9 608 118	9 825 353	10 791 442	10 109 621	42%	5%
Traitement des documents	1 219 592	1 253 875	1 317 526	1 289 690	1 138 788	-7%	-9%
animations, expositions et publications	1 110 591	1 187 744	1 159 390	1 266 500	1 470 000	32%	24%
Dont TVA	0	0	0	43 428	173 712		
budget de fonctionnement	44 241 756	51 361 951	54 271 969	56 408 675	57 513 093	30%	12%
Part animations, expositions et publications	3%	2%	2%	2%	3%		
Part animations, expositions et publications HT	3%	2%	2%	2%	2%		

(en €). source : Bureau des Bibliothèques et du livre (BBL)

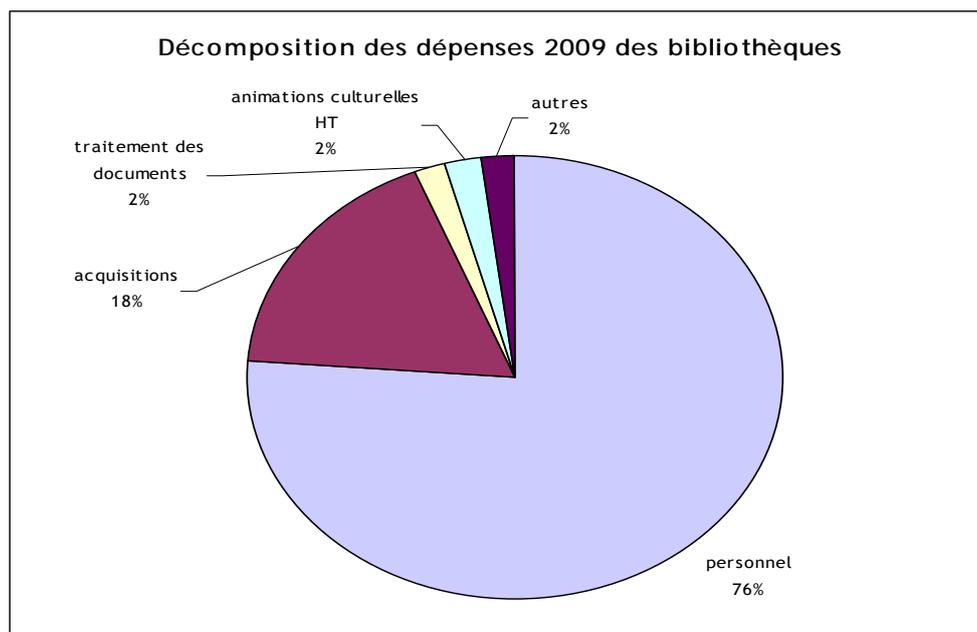
En 9 années, les charges de personnel ont crû de 34%, les dépenses consacrées aux acquisitions d'ouvrage ont augmenté de 42%, le budget de l'action culturelle est en hausse de 32% en montant toutes taxes comprises mais seulement 10% en montant

hors taxe qui représente le montant que Paris Bibliothèques dépense pour produire des manifestations.

Dans ces conditions, le budget consacré à l'action culturelle depuis 2001 a évolué moins vite que l'inflation et sa part dans l'ensemble du budget de fonctionnement des bibliothèques diminue puisqu'elle est tombée de 3% en 2001 à 2% en 2009.

Voici pour l'année 2009, la décomposition en valeur relative du budget des bibliothèques.

Figure 4



source : Inspection générale

Les rémunérations du personnel représentent plus des trois quarts du budget, les acquisitions 18% tandis que le traitement des documents, les autres charges et l'action culturelle équivalent chacun à 2% du budget.

Le budget d'action culturelle est en fait supérieur si on tient compte du coût des actions directement prises en charge par les bibliothèques sans participation de Paris Bibliothèques. Ce budget devrait être également valorisé du temps passé par le personnel des établissements et ces actions sont particulièrement chronophages.

1.3.2. Les moyens humains : très variables d'un établissement à l'autre

L'action culturelle faisant clairement partie des missions des bibliothèques, chaque agent y participe peu ou prou. Tous les établissements de plus de 2000 m² ont un bibliothécaire, adjoint spécialisé « responsable de l'animation culturelle » et souvent également de la communication des événements culturels. Si cette action est particulièrement chronophage le temps passé par les bibliothécaires n'est pas mesuré. Il serait souhaitable de mieux identifier les principaux intervenants dans

chaque bibliothèque car la dynamique en faveur de l'action culturelle est fort variable d'un établissement à un autre.

1.3.3. Les moyens logistiques et matériels : non systématiquement recensés

1.3.3.1. Les supports d'animation

Paris-Bibliothèques met gratuitement à disposition des supports d'animation : expositions et modules. L'association dispose actuellement de 12 expositions jeunesse, 7 expositions ados/adultes, 10 expositions adultes. Elle se propose d'accroître ce parc en réalisant un partenariat avec le CPLJ de Montreuil. L'association dispose également de 16 modules disponibles mutualisables et pouvant être utilisés par l'ensemble du réseau pour des publics adultes, ados/adultes et jeunesse. Il y aurait lieu de vérifier si certains établissements ne disposent pas également de supports d'animation permanents.

1.3.3.2. Le matériel technique

Paris Bibliothèques propose de mettre à disposition des établissements du matériel multimédia et du matériel de sonorisation (3 modèles de sonorisation). L'association met également gratuitement à disposition du réseau des bibliothèques du matériel de présentation (cadres, grilles, vitrine). Il conviendrait de recenser très précisément le matériel technique attaché à chaque établissement.

1.3.3.3. Les salles disponibles pour les manifestations

Il n'existe pas de recensement exhaustif des locaux disponibles pour l'action culturelle car certains locaux sont dédiés, (auditoriums...) d'autres sont modulaires et résultent de l'adaptation temporaire des lieux. Des efforts importants ont été réalisés au cours des dernières années. Il convient comme à Flandre d'exprimer dès l'avant projet de restructuration la volonté de disposer d'un espace d'animation. Il est significatif de constater que même pour des établissements comme Marguerite Yourcenar l'espace d'animation en rez-de-jardin reste une coque vide qui sert de local réserve, et que pour Marguerite Duras la grande salle d'animation n'a été que très partiellement équipée...

L'association « Paris Bibliothèques » a réalisé une typologie des salles disponibles pour les manifestations avec leur capacité d'accueil respective.

Tableau 4 : salles disponibles pour les manifestations culturelles

arrondissement	Nombre de salles	Capacité totale d'accueil du public (places assises)	Bibliothèques
1 ^{er}	3	130	La Fontaine, MMP, Truffaut
3 ^{ème}	1	60	M. Audoux
4 ^{ème}	5	369	BAUP, BHVP, bilipo, Forney, Isle Saint Louis
5 ^{ème}	6	387	Buffon, Heure Joyeuse, Mouffetard, Port Royal
6 ^{ème}	1	25	Malraux
7 ^{ème}	4	145	St Simon, Amélie
9 ^{ème}	3	115	Chaptal, Valeyre
10 ^{ème}	4	189	Château d'eau, Lancy, Villon
11 ^{ème}	2	115	Faidherbe, Parmentier
12 ^{ème}	5	140	Picpus, Direrot, St Eloi
13 ^{ème}	5	280	Durand, Glacière, Italie, Melville
14 ^{ème}	3	130	Plaisance, Vandame, Brassens
15 ^{ème}	4	210	Beaugrenelle, Gutenberg, Vaugirard, Yourcenar
16 ^{ème}	2	69	Mussel, trocadero
17 ^{ème}	5	205	Brochant, Batignolles, Rostand
18 ^{ème}	5	310	Clignancourt, Goutte d'or, Genevoix, Montmartre
19 ^{ème}	7	255	Crimée, Fessard, Flandre, Hergé, Place des Fêtes, Rabier
20 ^{ème}	5	190	Couronnes, St Fargeau, Sorbier.
Total	70	3324	

source : Paris Bibliothèques

Il revient au bureau des bibliothèques de recenser par établissement les espaces réellement affectés de façon permanente ou provisoire à l'action culturelle et de réaliser une expertise technique de ces équipements.

2. LE BILAN DES ACTIONS CULTURELLES

2.1. L'action culturelle dans les bibliothèques de prêts.

Placée sous le signe du volontariat et du bénévolat l'action culturelle dépend largement du dynamisme des équipes mais aussi des moyens des établissements (locaux, personnel, place du secteur jeunesse, fonds thématique). Elle est donc très variable d'une bibliothèque à l'autre.

2.1.1. Des bilans très hétérogènes :

Le bilan de l'offre et de la participation à l'action culturelle 2009 établi par le bureau des bibliothèques montre cette grande disparité des actions entre les différents établissements en allant de la bibliothèque du personnel (aucune animation) à la bibliothèque Chaptal (130 animations).

**Tableau 5 : bilan de l'action culturelle 2009 : offre et participation
(par ordre croissant de fréquentation)**

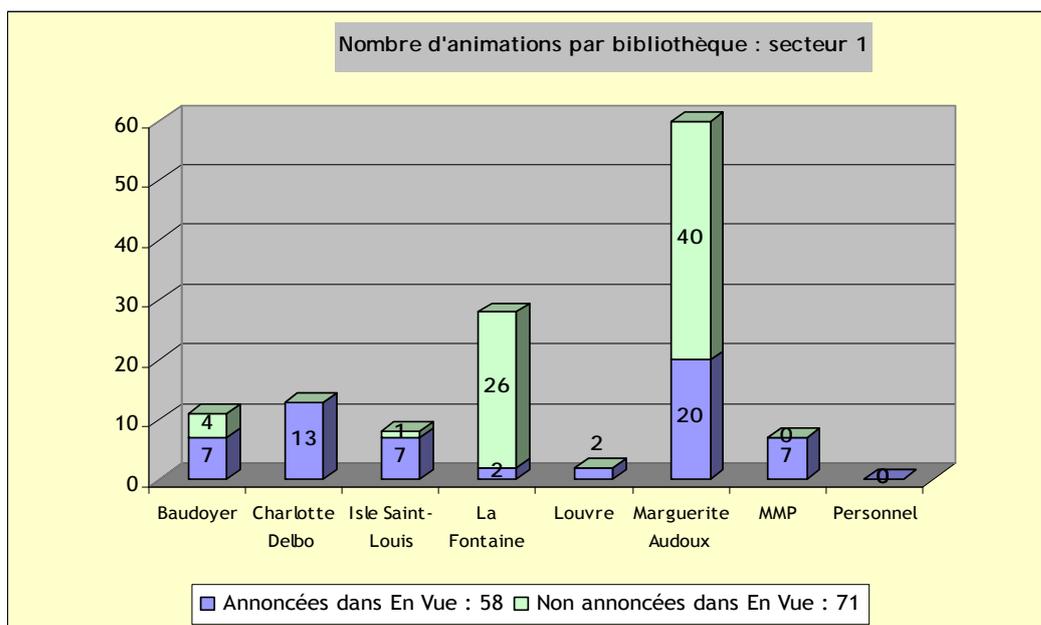
Le tableau ci-dessous ne prend pas en compte les manifestations ayant reçu plus de 500 visiteurs.

Bibliothèque	Animations	Participants	Moy.	Bibliothèque	Animations	Participants	Moy.
BAVP (fermée)	0	0		Baudoyer	11	221	20
Europe (fermée)	0	0		Charlotte Delbo	13	252	19
Personnel	0	0		Vaugirard	10	287	29
Réunion (fermée)	0	0		Italie	4	294	74
Marguerite Durand	1	nc		Drouot	6	304	51
Mortier	6	55	8	Vandamme	10	323	32
Bilipo	7	62	9	Amélie	35	330	32
Isle Saint-Louis	8	73	9	Valeyre	11	356	13
BTV	5	93	9	François Villon	28	358	10
BHVP	13	100	19	Parmentier	8	360	45
Place des Fêtes	10	100	8	Porte-Montmartre	30	369	12
MMP	7	102	10	Brochan	17	427	25
Musset	6	113	15	Courcelles	18	446	25
Louvre	2	140	19	Flandre	31	453	15
La Fontaine	28	176	70	Plaisance	16	466	29
Forney	8	180	22	St Blaise/Marguerite Duras	19	468	25
Sorbier	37	563	15	Maurice Genevoix	22	902	41
Fessart	42	646	15	Faidherbe	34	981	29
Port-Royal	20	595	30	Gutenberg	36	1030	29
Clignancourt	10	607	61	Saint-Fargeau	26	1125	43
Crimée	25	614	25	Batignolles	15	1160	77
Trocadéro	27	616	23	Couronnes	32	1171	37
Marguerite Yourcenar	37	631	17	Jean-Pierre Melville	27	1214	45
Georges Brassens	33	643	19	Buffon	31	1234	40
Saint-Simon	22	648	29	Glacière	36	1244	35
Beaugrenelle	17	666	39	Picpus	31	1265	41
Diderot	13	705	54	L'heure Joyeuse	27	1266	47
Mouffetard	29	712	25	Cinéma François Truffaut	10	1336	134
André Malraux	58	766	13	Benjamin Rabier	85	1258	15
Château d'Eau	20	837	42	Marguerite Audoux	60	1891	32
Lancry	50	873	17	Goutte d'Or	118	2182	18
Edmond Rostand	39	891	23	Hergé	108	2862	26
Saint-Eloi	32	895	28	Chaptal	130	4963	38

source : Bureau des Bibliothèques et du livre (BBL)

Le bureau des bibliothèques a défini 6 secteurs pour comparer l'activité des établissements signalée ou non dans le magazine « En Vue » édité par Paris - Bibliothèques. Certes l'approche quantitative n'est pas suffisante pour mesurer l'importance de l'action culturelle mais elle constitue cependant un élément significatif fort pour traduire le degré d'implication des établissements indépendamment de leur taille.

Figure 5



source : Bureau des Bibliothèques et du livre (BBL)

Le secteur 1 regroupe les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} arrondissements

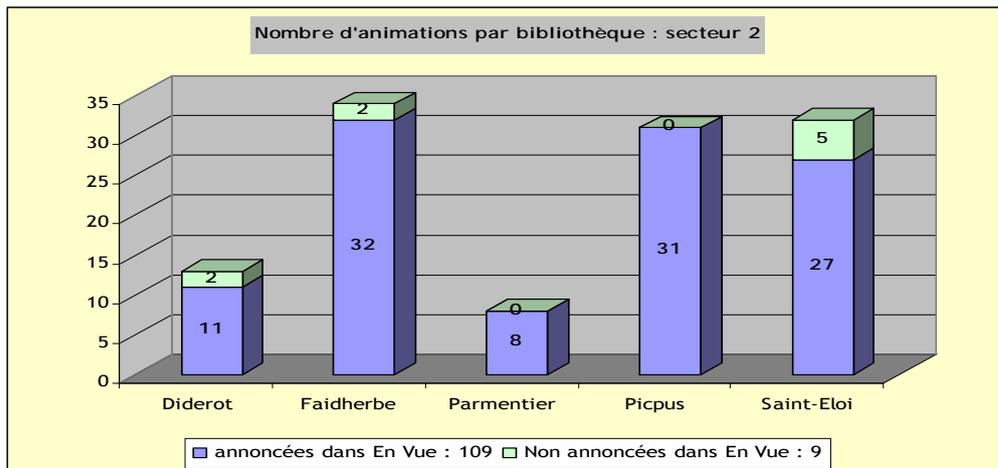
Tableau 6 : Activités des établissements du secteur 1

Etablissements	Surface (m ²)	Inscrits	Sections				Animations	Participants
			Adulte	Jeunes	Discothèque	Vidéotheque		
Baudoyer	270	3072	x	x			11	221
Charlotte Delbo	460	1982	x	x		x	13	252
Isle Saint Louis	112	364		x			8	73
La Fontaine	350	2233		x			28	176
Louvre	105	1178	x				2	140
Marguerite Audoux	1200	3592	x	x		x	60	1891
Personnel	197	1039	x	x			0	0

source : Inspection générale

Les bibliothèques adulte Louvre et Personnel n'ont quasiment pas organisé d'activités alors qu'un petit établissement comme Baudoyer implanté dans la Mairie du 4^{ème} arrondissement a organisé 11 activités obtenant des résultats quasiment identiques à ceux de Charlotte. La bibliothèque La Fontaine organise beaucoup d'activités, mais touche un public restreint.

Figure 6



source : Bureau des Bibliothèques et du livre (BBL)

Le secteur 2 regroupe les 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements

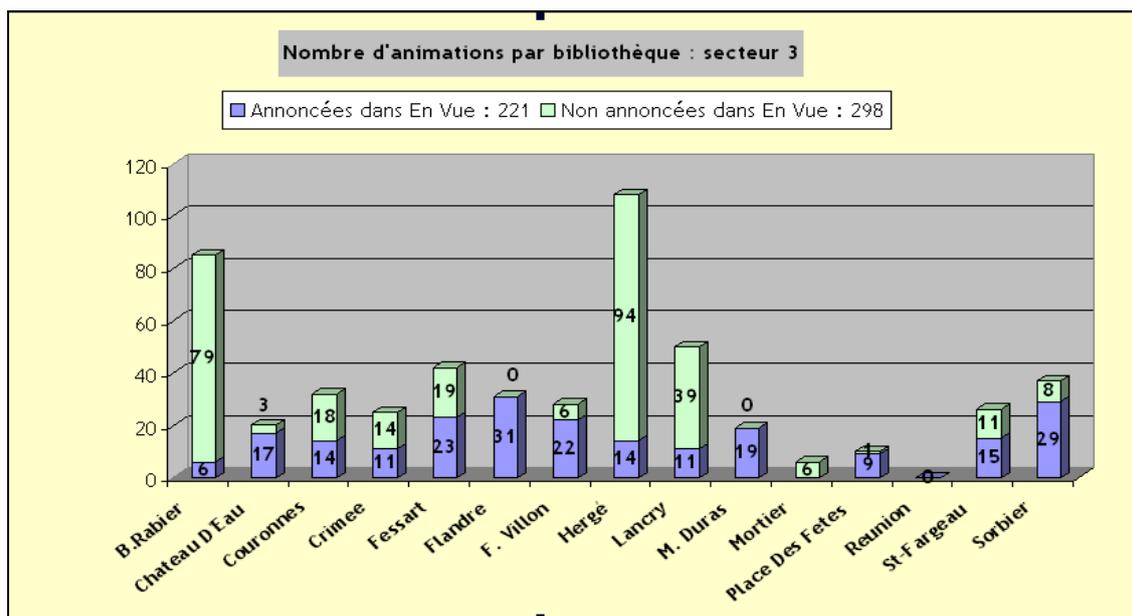
Tableau 7 : Activités des bibliothèques du secteur 2.

Etablissements	Surface (m²)	Inscrits	Sections				Animations	Participants
			A	J	D	V		
Diderot	140	1523		X			13	705
Faidherbe	1821	11.873	x	X	X	x	34	981
Parmentier	1200	13.592	x	X	X	x	8	360
Picpus	2100	5967	x	X	X	x	31	1265
Saint – Eloi	720	5439	x	X	X		32	895

source : Inspection générale

L'activité de la bibliothèque Parmentier est particulièrement réduite, quatre fois moins importante que celle de Faidherbe ou Picpus, voire Saint Eloi. La bibliothèque Diderot a pour un très petit établissement une activité soutenue.

Figure 7



source : Bureau des Bibliothèques et du livre (BBL)

Le secteur 3 regroupe les 10^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} arrondissements.

Tableau 8 : Activités des bibliothèques du secteur 3

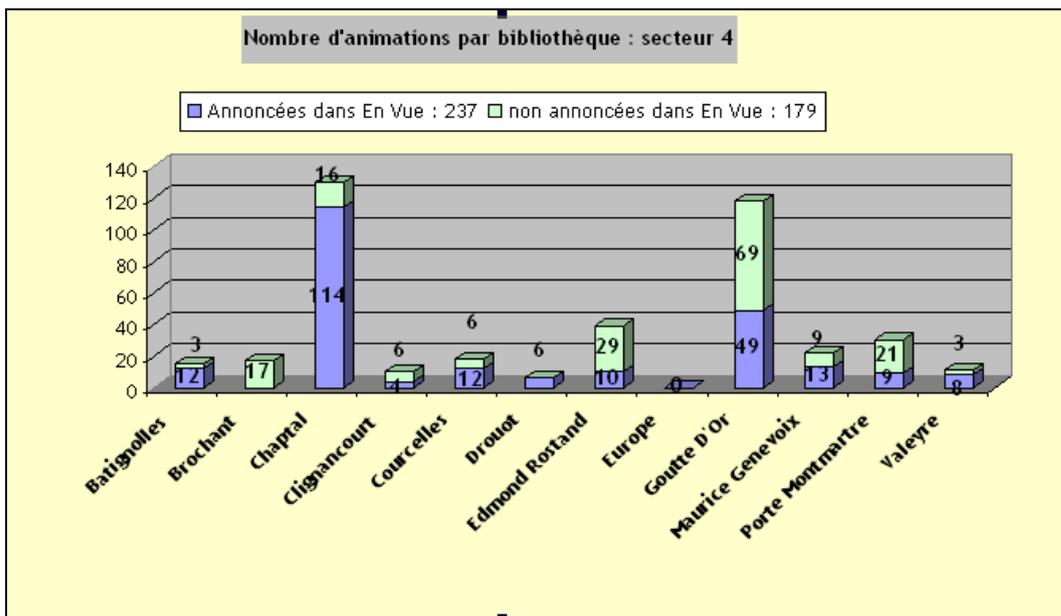
Etablissements	Surface (m²)	Inscrits	Sections				Animations	Participants
			A	J	D	V		
Benjamin Rabier	370	4258		X			85	1258
Château d'eau	390	3073	x				20	837
Couronnes	665	5142	x	X	x		32	1171
Crimée	350	4192		X			25	614
Fessart	380	3597	x	X			42	646
Flandre	700	3323	x				31	453
F. Villon	1099	7429	x	X	x	x	28	358
Hergé	821	2998		x	x		108	2862
Lancry	570	1956		x	x		50	873
Saint Blaise	768	4583	x	x	x		19	468
Mortier	117	932		x			6	55
Place des Fêtes	521	3900	x	x	x		10	100
Réunion	960	424		x			-	-
Saint Fargeau	420	5263	x	x	x		26	1125
Sorbier	300	3551		x			37	563

source : Inspection générale

Les bibliothèques jeunesse ont des activités diffusées dans « en vue » en nombre à peu près identiques mais leurs activités très locales sont très variables d'un établissement à l'autre (les bibliothèques Hergé, B. Rabier réalisent autour d'une centaine d'animations par an alors que Crimée en fait une dizaine).

Les bibliothèques adulte Château d'eau et surtout Flandre ont des politiques d'action culturelle très soutenues.

Figure 8



source : Bureau des Bibliothèques et du livre (BBL)

Le secteur 4 regroupe les 8^{ème}, 9^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} arrondissements

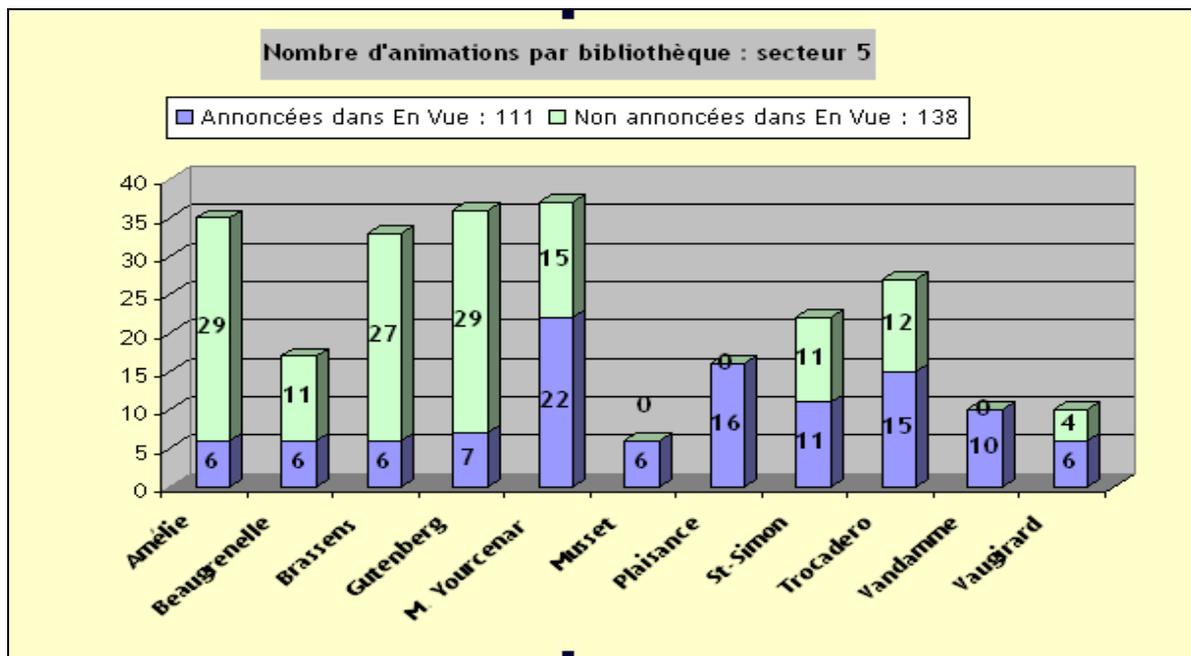
Tableau 9 : Activités des bibliothèques du secteur 4

Etablissements	Surface (m ²)	Inscrits	Sections				Animations	Participants
			A	J	D	V		
Batignolles	280	6693	x	x	x		15	1160
Brochant	506	2746		x			17	427
Chaptal	1064	3119	x	x	x	x	130	4963
Clignancourt	2185	18.076	x	x	x	x	10	607
Courcelles	307	3524		x			18	446
Drouot	358	1905	x				6	304
Edmond Rostand	1860	8031	x	x	x	x	39	891
Europe	270	2017	x				-	-
Goutte d'or	934	5380	x	x	x		118	2182
Maurice Genevoix	500	2375		x			22	902
Porte Montmartre	450	2039	x	x			30	369
Valeyre	577	6969	x	x	x		11	356

source : Inspection générale

L'activité tant quantitative que qualitative des bibliothèques Chaptal et Goutte d'or est tout à fait exemplaire. Les bibliothèques jeunesse Brochant, Courcelles, Genevoix ont des activités relativement homogènes. Les bibliothèques Drouot, Valeyre mais aussi Clignancourt ont des politiques d'action culturelle très limitées (10 animations pour Clignancourt : 2185 m² et 18.000 inscrits).

Figure 9



source : Bureau des Bibliothèques et du livre (BBL)

Le secteur 5 regroupe les 7^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème} arrondissements :

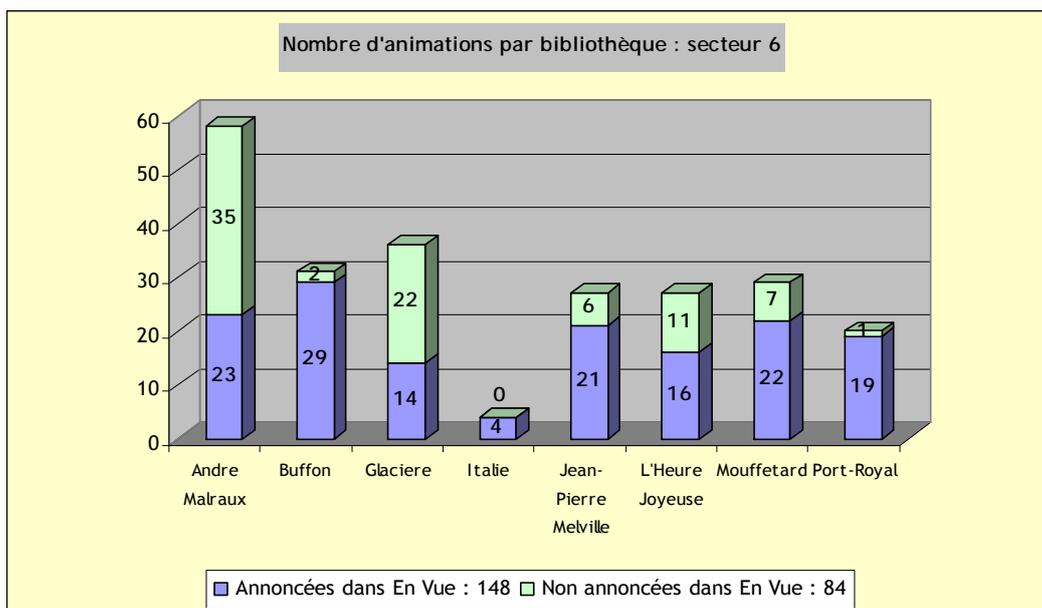
Tableau 10 : Activités des bibliothèques du secteur 5

Etablissements	Surface (m²)	Inscrits	Sections				Animations	Participants
			A	J	D	V		
Amélie	478	3300	X	X	x		35	330
Beaugrenelle	2300	10.608	X	X	x	x	17	666
Brassens	780	9421	x	X		x	33	643
Gutenberg	580	3643		X			36	1030
M. Yourcenar	3500	11.227	x	X	x	x	37	631
Musset	105	1780	x	X			6	113
Plaisance	650	4450	x	X	x		16	466
Saint-Simon	542	2455	x	X	x		22	648
Trocadero	1910	9904	x	X	x		27	616
Vandamme	675	5652	x	X	x		10	323
Vaugirard	550	8345	x	X	x		10	287

source : Inspection générale

Les bibliothèques ont presque toutes des sections adulte et jeunesse. Les activités recensées par « En Vue » sont numériquement assez limitées (6 ou 7 pour une majorité d'établissements). Des établissements de taille moyenne comme Vandamme, Saint Simon, Plaisance ont un volume d'activités culturelles identiques ou supérieures à des établissements 3 à 4 fois plus importants comme Beaugrenelle voire Trocadéro.

Figure 10



source : Bureau des Bibliothèques et du livre (BBL)

Le secteur 6 regroupe les 5^{ème}, 6^{ème}, 13^{ème} arrondissements

Tableau 11 : Activités des bibliothèques du secteur 6

Établissements	Surface (m²)	Inscrits	Sections				Animations	Participants
			A	J	D	V		
André Malraux	1500	9531	x	X	x		58	766
Buffon	1990	5842	x	X	x		31	1234
Glacière	581	5567	x	X	x		36	1244
Italie	745	8833	x	X	x		4	294
JP Melville	3050	18.610	x	X	x	x	27	1214
Mouffetard	1325	10.609	x	X	x		29	712
Port Royal	820	5872	x	X	x	x	20	595

source : Inspection générale

A part la Bibliothèque Italie, les établissements ont une activité non négligeable quelle que soit leur dimension, leur configuration (auditorium à Buffon) ou l'existence ou non de pôles et de fonds thématiques.

2.1.2. Une intervention croissante de Paris Bibliothèques.

Les animations se partagent entre celles prises en charge par Paris-Bibliothèques nécessitant des prestations extérieures et des activités effectuées directement par le personnel de la bibliothèque, sans intervention extérieure.

Tableau 12 : Evolution des animations culturelles dans les bibliothèques de prêts

Interventions	2007	2008	2009	2007/2009
Paris-Bibliothèques	615	653	974	+58%
Action autonome	841	901	769	-8%
Total	1456	1554	1743	+19%

source : Inspection générale

La progression des animations culturelles effectuées dans les bibliothèques de prêts est de 19% en 3 ans. Compte tenu des ouvertures d'établissements et de la volonté exprimée par la municipalité et par les différents acteurs culturels cette progression est importante mais reste relative (+6,7% en 2008, +12,1% en 2009). Elle cache un mouvement de transfert significatif de l'essentiel de la charge de l'animation en direction de Paris-Bibliothèques dont le nombre d'animations suivies augmente de 58% en deux ans alors que dans le même temps les actions réalisées en régie directe dans les bibliothèques chutent de près de 8%. L'activité très soutenue en 2009 (+49% par rapport à 2008) conduit comme le souligne le rapport de l'Inspection générale sur « Paris - Bibliothèques » « à s'interroger sur la capacité de l'association à produire ses manifestations à moyens humains et budgétaires constants ».

Tableau 13 : Nombre d'animations culturelles dans les bibliothèques de prêts

Type	2007	2008	2009	2007/2009
Ateliers jeux	218	229	304	+39%
Concerts spectacles	283	253	158	-44%
Conférences-rencontres	163	195	281	+72%
Expositions	101	108	118	+17%
Heures du conte	376	211	429	+14%
Lectures	215	422	303	+40%
Autres	100	136	150	+50%
Total	1456	1554	1743	+19%

source : Inspection générale

L'heure du conte reste la principale activité proposée (25%) suivie des lectures (17%) des ateliers-jeux (17%), et des conférences - rencontres (16%). La part représentée par les concerts - spectacles (9%) et les expositions (6%) est numériquement moins importante.

2.1.2.1. Progression des activités les plus classiques

Tableau 14 : Evolution de l'activité « heure du conte »

Heure de conte	2007	2008	2009	2007/2009
Paris-Bibliothèques	88	195	246	+179%
Action autonome	288	16	183	-37%
Total	376	211	429	+14%

source : Inspection générale

L'heure du conte est une activité traditionnellement réalisée de façon autonome par les bibliothèques. Il est permis de s'interroger sur le recensement de la totalité des « heures du conte » en régie mais le tableau met en évidence une demande croissante d'interventions de Paris - Bibliothèques pour une action au demeurant classique toujours très fréquentée (10.366 personnes).

Tableau 15 : Evolution de l'activité « lecture »

Lectures	2007	2008	2009	2007/2009
Paris-Bibliothèques	62	36	133	+114%
Action autonome	153	386	170	+11%
Total	215	422	303	+40%

source : Inspection générale

La demande de « lectures » est forte mais soutenue essentiellement par l'intervention de Paris Bibliothèques. Elle réunit la plus forte fréquentation : 14.021 personnes.

Tableau 16 : Evolution de l'activité « conférences - rencontres »

Conférences-rencontres	2007	2008	2009	2007/2009
Paris-Bibliothèques	149	178	218	+46%
Action autonome	14	17	63	+350%
Total	163	195	281	+72%

source : Inspection générale

Le nombre de conférences (98) et de rencontres (183) organisé a fortement augmenté (+72%) tant par une intervention croissante de Paris-Bibliothèques (+40 conférences de 2008 à 2009) que par un développement des actions directes des bibliothécaires (+46 conférences de 2008 à 2009). Les conférences ont touché 3623 personnes et les rencontres 5324 personnes.

Tableau 17 : Evolution de l'activité « ateliers-jeux »

Ateliers-jeux	2007	2008	2009	2007/2009
Paris-Bibliothèques	84	110	107	+27%
Action autonome	124	119	197	+56%
Total	218	229	304	+39%

source : Inspection générale

Cette activité a augmenté significativement (+39%) principalement sous l'impulsion des bibliothécaires (3299 participants).

2.1.2.2. Stagnation ou baisse d'autres activités

Tableau 18 : Evolution de l'activité « expositions »

Expositions	2007	2008	2009	2007/2009
Paris-Bibliothèques	67	18	71	+6%
Action autonome	34	90	47	+38%
Total	101	108	118	+17%

source : Inspection générale

Le nombre d'expositions organisées dans les bibliothèques de prêts n'a pas sensiblement augmenté de 2007 à 2009 et l'implication de Paris-Bibliothèques reste stable.

Tableau 19 : Evolution de l'activité « concerts-spectacles »

Concerts spectacles	2007	2008	2009	2007/2009
Paris-Bibliothèques	163	49	149	-9%
Action autonome	120	204	9	-
Total	283	253	158	-44%

source : Inspection générale

Le nombre de concerts-spectacles en 2009 (79 concerts ; 79 spectacles) a fortement chuté (-44%) essentiellement justifié par un désengagement des bibliothécaires, l'essentiel de la production étant assuré par Paris-Bibliothèques. Les concerts ont été fréquentés par 3623 personnes et les spectacles par 3171 personnes.

Il apparaît ainsi que la charge de Paris-Bibliothèques se renforce par une intervention croissante sur des activités plutôt classiques (heures du conte, (+179%), lectures (+114%) sa contribution à la production d'activités plus « complexes » expositions, concerts-spectacles) étant numériquement stable. Il est dès lors permis de s'interroger sur l'intérêt de solliciter de plus en plus Paris-Bibliothèques pour organiser des « heures de conte », des « lectures » et des « atelier - jeux », activités de proximité qui devraient être assumées massivement par le personnel des bibliothèques.

2.1.3. Un développement des actions « réseau »

Elles se sont progressivement structurées. Elles permettent d'accroître la visibilité du réseau. Elles ont concerné en 2009 : 40% des bibliothèques.

1) 2007 :

En 2007 les 1459 animations organisées dans les bibliothèques de prêt ont touché un public estimé à 31.250 personnes soit une augmentation de fréquentation de + 11,6% par rapport à 2006. 50 établissements avaient participé aux différentes actions et

615 actions ont nécessité l'intervention de Paris-Bibliothèques pour la rémunération des intervenants ou la prise en charge de frais de matériel, logistique, assurances et la réalisation des documents de communication spécifiques aux projets.

Les actions réseau ont permis d'inscrire de nombreuses animations dans le cadre d'événements nationaux relayés par la Ville de Paris : Le printemps des poètes, Lire en fête avec la Nuit de l'écrit à Buffon, le salon du livre avec 4 rencontres sur les littératures indiennes, l'année de l'Arménie impliquant quatre bibliothèques. Les « belles étrangères » sur le thème du Liban a concerné 3 bibliothèques (rencontres, expositions).

Des cycles spécifiques aux bibliothèques parisiennes ont été suivis : « jeudis de l'actualité », 10 manifestations ont concerné 7 bibliothèques et touché 500 personnes. L'opération un ticket pour l'art a impliqué 5 bibliothèques ; 15 éditeurs ont été partenaires ainsi que la RATP. Un cycle de 6 rencontres « Vattemare » a été organisé en prolongement d'une exposition dans une bibliothèque patrimoniale et a touché 700 personnes.

D'autres actions ont été conduites avec des partenaires et organismes aidés par la Ville de Paris : l'ensemble inter contemporain, le Festival quartier d'été, des théâtres et musées parisiens.

D'autres thématiques ont été développées directement, par les bibliothèques : le cycle des rencontres « raconte moi les chansons », le manga (3 bibliothèques concernées), les journées du conte (Beaugrenelle et Glacière) ; ou en liaison avec une mairie d'arrondissement (rencontres photographiques du 10^{ème} arrondissement).

2) 2008 :

En 2008 les actions ont été plus nombreuses (1554 animations soit +6,7%) et ont touché un peu plus de public (31.970 personnes soit +2,5%). Paris - Bibliothèques a organisé 653 manifestations pour 57 bibliothèques contre 50 en 2007 avec une participation de 22.322 personnes.

Les actions en réseau se sont développées : 39 jeudis de l'actualité ont été organisés dans 17 bibliothèques pour 1170 personnes. Le printemps des poètes s'est traduit par un hommage à la poésie contemporaine « un poète, un quartier » avec 17 poètes invités, a accueilli 1150 personnes. Le « festival » européen a permis d'organiser 50 manifestations sur le thème des villes européennes (10 rencontres - débats, 11 rencontres littéraires, 2 concerts, 8 rencontres-art, 3 projections, 18 animations-jeunesse). Le Mai du Livre d'Art a permis d'organiser 18 manifestations avec des artistes et des éditeurs d'art (9 éditeurs et 5 libraires) dans 12 bibliothèques de prêt ou patrimoniales et de toucher 560 personnes. La saison culturelle finlandaise a concerné 10 bibliothèques et 700 personnes pour des expositions, ateliers, rencontres, création d'une balade originale bilingue.

D'autres initiatives méritent d'être soulignées : les conférences (21 bibliothèques, 44 séances, 1500 participants), l'organisation d'une journée professionnelle au salon du livre (200 personnes), les participations à la Fête de la musique, Sciences en scène, lire en Fête, les belles étrangères.

3) En 2009 :

Les bibliothèques de prêt ont proposé 1755 animations pour un public de 46.380 personnes. Le public « recensé » aurait doublé de 2008 à 2009 (22.322 personnes en 2008, d'après les chiffres communiqués par le Bureau des bibliothèques). Une réelle impulsion a été donnée par la réouverture et la création de nouvelles bibliothèques mais aussi par la mise en œuvre d'actions nouvelles bien

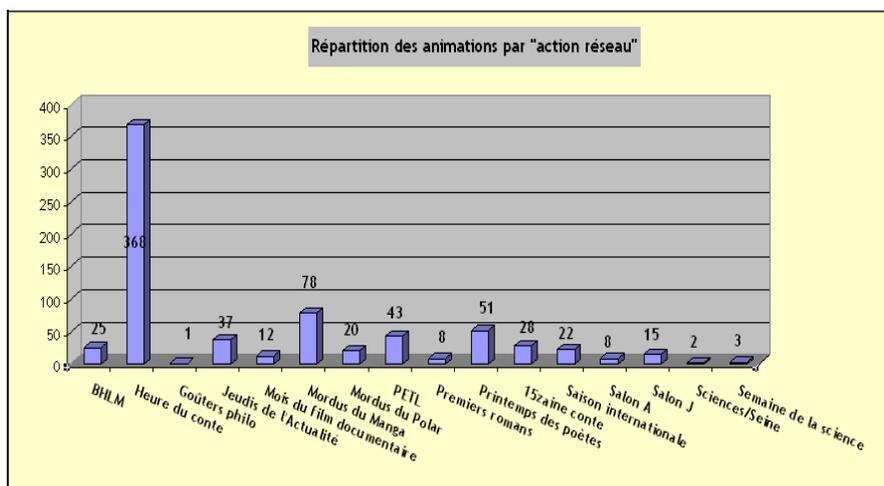
identifiées. Près de 400 animations sont organisés en réseau (23% du total des animations) fréquentées par 16.160 personnes soit (35% de la fréquentation totale).

Tableau 20 : liste des actions organisées en réseau

Intitulé de la manifestation	Niveau d'organisation
Automne en musique: Lady Jazz	Réseau
Belles étrangères	National
BHLM	Réseau
Heure du conte	Réseau
Goûters philo	Réseau
Jeudis de l'Actualité	Réseau
Mois du film documentaire	International
Mordus du manga	Réseau
Mordus du polar	Réseau
Paris en toutes lettres	Ville
Premiers romans	Réseau
Printemps des poètes	National
Quinzaine du conte	Réseau
Saison internationale turque	Ville
Salon du livre	Pays
Salon du livre et de la jeunesse	Pays
Sciences sur Seine	Ville
Semaine de la science	Pays

source : Bureau des Bibliothèques et du livre (BBL)

Figure 11



source : Bureau des Bibliothèques et du livre (BBL)

15 bibliothèques ont participé à la quinzaine du conte, 20 au « Printemps des poètes », 23 à l'opération Bibliothèque Hors les Murs (qui a rassemblé plus de 7600 personnes), 16 aux Jeudi de l'actualité, 18 aux Mordus du Manga, 20 aux Mordus du polar.

2.1.4. Des animations culturelles plus importantes dans les quartiers prioritaires

Des éléments transmis par le Bureau des Bibliothèques il apparaît que « de nombreuses actions ont été mises en œuvre dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale 2009, notamment l'apprentissage du français, la lutte contre l'illettrisme et un partenariat avec les musées ».

Tableau 21 : Animations culturelles dans les quartiers prioritaires (CUCS)

Bibliothèques	Nombre d'animations	Fréquentation	Moyenne participant / animation
Porte Montmartre	30	369	12.3
Francois Villon	28	358	12.7
Flandre	31	453	14.6
Plaisance	16	466	29.1
Sorbier	37	563	15.2
Maurice Genevoix	22	902	41
Couronnes	32	1 171	36.6
Jean-Pierre Melville	27	1 214	44.9
Château D'Eau	20	1 237	61.8
Benjamin Rabier	85	1 258	14.8
Goutte D'Or	118	2 182	18.4
Hergé	108	2 862	26.5
moyenne d'animation par bibliothèque	26		28
moyenne d'animation par bibliothèque QP	46		27.3

source : Bureau des Bibliothèques et du livre (BBL)

2.1.5. Un effort spécifique en direction du public handicapé

L'étude réalisée par le bureau des bibliothèques fait apparaître qu'en 2009 : 77 animations avaient été proposées pour un public handicapé, essentiellement sociales et malentendants (95%) deux animations étant réservées aux déficients visuels et une pour des handicapés mentaux.

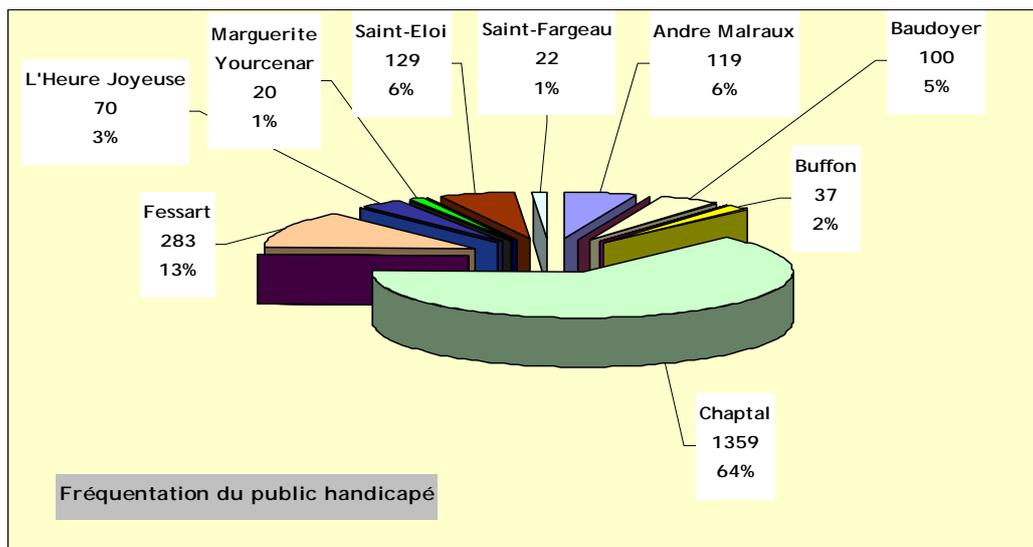
Tableau 22 : liste des bibliothèques proposant des animations à destination du public handicapé

Bibliothèques	Nombre d'animations pour handicapés
Baudoyer	1
L'Heure Joyeuse	1
Saint-Fargeau	1
Buffon	2
Marguerite Yourcenar (Pôle déficients visuels)	2
RESEAU	2
Saint-Eloi (Pôle sourd)	8
Andre Malraux (Pôle sourd)	10
Fessart (Pôle sourd)	15

source : Bureau des Bibliothèques et du livre (BBL)

La fréquentation des animations proposées pour le public handicapé se situe dans la moyenne, autour de 30 personnes par séance.

Figure 12



source : Bureau des Bibliothèques et du livre (BBL)

2.1.6. Les actions hors les murs et l'accueil de groupes

2.1.6.1. Les actions hors les murs se développent

L'action d'été initiée à partir de 2000, avec l'aide d'associations promouvant la lecture, bénéficie de l'implication croissante des bibliothèques qui s'installent dans des squares et jardins publics, rassemblant un public d'enfants et de parents autour de livres et de lectures à voix haute. Elles concernaient près de 3000 personnes en 2007, 6103 en 2008 et près 9000 en 2009 (8913). Le nombre de séances a également triplé passant de 115 en 2007 à 291 en 2009. Le nombre de bibliothèques volontaires pour participer à ces actions est passé de 13 en 2007 à 29 en 2009.

Ces éléments sont particulièrement encourageants mais cette action ne concerne qu'un nombre limité d'enfants (5833 au total pour 992 « encadrants »). Le nombre d'enfants par séance est souvent inférieur à 10 (5 au Square Jacques Bidault (2^e) ; (7 au Square des Saint Simoniens (20^e), 8 au Jardin Brular - Cîteaux (12^e), (9 au Square des Jonquilles 14^e ; au Square Rachmaninov 18^e). Tous les arrondissements ne sont pas concernés (1 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 10 - 11 -16) et une bibliothèque sur deux participe à cette action.

Tout au long de l'année les bibliothécaires sortent souvent de leurs établissements pour animer des clubs de lecture dans les foyers de personnes âgées, ou en collaboration avec des enseignants, dans des écoles primaires, avec les professeurs documentalistes dans les collèges. Ils animent aussi des réunions de concertation et de formation autour du livre avec les personnels de la petite enfance. Au total, en 2008, un millier d'actions hors les murs rassemblant près de 20.300 participants ont été organisées.

2.1.6.2. L'accueil des groupes scolaires est en baisse

Cette action n'est pas comptabilisée au sens strict comme de l'action culturelle. Elle est toutefois variée et en évolution sensible selon le type de groupes accueilli.

L'accueil de groupes est très majoritairement scolaire : près de 4000 classes et 81.600 élèves ont été reçus en 2007 ; 3700 classes et 79.100 élèves en 2008 et 3200

classes et 72.000 élèves en 2009. On constate une baisse de la fréquentation de près de 20% en deux ans.

Des groupes de petite enfance et des centres de loisirs sont aussi accueillis (1320 groupes et 14.600 jeunes accueillis en 2007 ; 1700 groupes et 17.300 jeunes en 2009).

Des groupes d'adultes sont aussi accueillis : adultes en recherche d'emplois, personnes âgées : 284 accueils de groupes en 2007 ; 230 accueils en 2009.

L'accueil en faveur des personnes handicapées se fait majoritairement par groupes en collaboration avec des associations spécialisées, plus particulièrement en direction des handicapés mentaux et des personnes sourdes ou malentendantes. En 2007, 780 groupes pour 4800 personnes handicapées avaient été accueillis. En 2009 l'accueil portait seulement sur 450 groupes et 3200 personnes handicapées.

2.2. L'action culturelle dans les bibliothèques patrimoniales et spécialisées.

Les bibliothèques patrimoniales et spécialisées de la Ville de Paris, dont certaines bénéficient d'un cadre architectural de premier ordre, constituent un patrimoine exceptionnel par l'originalité et la rareté de leur collection sur des thèmes très divers. Leur caractéristique essentielle réside dans l'ouverture à tous les publics, sans restriction et gratuitement.

Trois grandes bibliothèques patrimoniales constituent le cœur de cet ensemble : la bibliothèque historique consacrée à l'histoire de Paris, la bibliothèque administrative et la bibliothèque Forney, inaugurée en 1886 et consacrée aux arts décoratifs et métiers d'art.

Il convient de signaler également la bibliothèque Marguerite Durand ouverte en 1932, consacrée à l'histoire des femmes et du féminisme, la médiathèque musique de Paris, la bibliothèque des littératures policières (BILIPO) ouverte en 1985, une des grandes références internationales dans ce domaine ; la bibliothèque des arts graphiques, fondée en 1918 à partir du legs d'un ouvrier typographe, la bibliothèque du cinéma, la bibliothèque du tourisme et des voyages, le centre de documentation sur les métiers du livre et de la documentation, le riche fonds historique de littérature pour la jeunesse de la bibliothèque de l'Heure joyeuse.

Les richesses de ces bibliothèques représentent au total plus de 6 millions de documents de toute nature (livres, manuscrits, brochures, revues et journaux, correspondances, estampes, photographies, cartes postales, affiches, films, disques, objets).

Ces bibliothèques organisent de nombreuses manifestations destinées à faire mieux connaître et à valoriser leur collection : expositions, conférences et colloques, visites.

Il y a lieu de distinguer les expositions temporaires organisées pour l'essentiel avec le concours de Paris Bibliothèques et les autres formes d'action culturelle.

2.2.1. Une meilleure rationalisation des expositions temporaires

L'engagement de la Ville de Paris a été clairement exprimé par les orientations définies par le Comité de programmation des expositions, par la mutualisation de la galerie des Bibliothèques, salle d'exposition de la bibliothèque historique de la Ville

de Paris, et par une meilleure rationalisation du nombre et des types d'expositions temporaires retenus.

Les expositions sont choisies pour mettre en valeur les fonds documentaires des bibliothèques patrimoniales et spécialisées. Deux bibliothèques (la bibliothèque historique de la Ville de Paris et la bibliothèque Forney) disposent de lieux d'exposition dédiés dont l'accès est payant. La Galerie des Bibliothèques est ouverte du mardi au dimanche inclus de 13 heures à 19 heures, avec une nocturne le jeudi soir jusqu'à 21 heures. La bibliothèque Forney est ouverte du mardi au samedi de 13h à 21 heures et donc fermée le dimanche.

Pour les autres lieux (Bilipo, Heure Joyeuse, Bibliothèque du tourisme et des voyages) l'entrée est gratuite et il n'y a pas de mesure de la fréquentation des expositions.

Pour 2009, le bureau des bibliothèques estime la fréquentation des expositions payantes pour les bibliothèques patrimoniales à 52.359 visiteurs.

Tableau 23 : Liste des expositions dans les bibliothèques patrimoniales

Bibliothèque	Manifestation	Type	participants
Heure Joyeuse	Petites empreintes et livres d'art	Exposition	-----
BILIPO	Mystère Hammett	Exposition	558
BILIPO	Boîtes judiciaires	Exposition	621
Forney	Ne réveillez pas l'amour !	Exposition	2 000
Forney	Journées du patrimoine	Visite	2 900
BTV	Atlas d'hier...	Exposition	-----
Forney	Cerfs-volants	Exposition	5 800
Forney	Voyage en couleur	Exposition	7 050
Forney	Quarez	Exposition	8 365
RESEAU à la Galerie des bibliothèques	Clamp, les reines du manga	Exposition	10 817
Forney à la Galerie des bibliothèques	Permis de croquer	Exposition	14 248
Total			52 359

source : Bureau des Bibliothèques et du livre (BBL)

Le Comité des programmations des expositions temporaires comprend l'élue en charge du patrimoine, des représentants du bureau de bibliothèque et du livre, les Conservateurs des bibliothèques en charge des projets et les responsables d'établissements ainsi que des représentants de Paris Bibliothèques.

Paris Bibliothèques intervient pour la conception, la production, la réalisation et la diffusion des expositions. L'association participe à l'élaboration du programme prévisionnel des expositions.

L'association construit depuis 2008 les expositions en mode projet, choisit le scénographe, le graphiste en accord avec les conservateurs, procède au cadrage budgétaire (commissaire, assurances, transport, scénographe, impression des textes, droits). Elle conçoit des supports éditoriaux de l'exposition et la communication, élabore le programme d'action culturelle autour de l'exposition, organise un programme de visites, procède au montage et au suivi de fabrication, et forme l'équipe d'accueil. Elle établit avec les commissaires d'exposition le bilan de l'exposition et organise éventuellement la diffusion des expositions.

Il convient de distinguer quatre types d'expositions :

- les expositions produites par Paris-Bibliothèques qui prend en charge la conception, la production, la communication, l'action culturelle et l'édition ;
- Les expositions produites en partenariat ou coproduites pour lesquelles il y a partage des coûts lors d'une « réutilisation pour l'itinérance » ;
- Les expositions louées : Paris-Bibliothèques assure la location, le transport, les assurances, l'adaptation scénographique et la communication ;
- Les expositions accueillies (à Forney), Paris-Bibliothèques prenant en charge les assurances et la communication.

2.2.1.1. La galerie des bibliothèques

La salle d'exposition de la bibliothèque historique de la Ville de Paris est désormais mutualisée entre toutes les bibliothèques. Comme le soulignait le rapport de l'Inspection générale d'audit de la BHVP de juillet 2008 : « *le lieu d'exposition en sous-sol est d'une configuration (ergonomie) extrêmement pénalisante* ». Des travaux de rénovation seront nécessaires car la galerie n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Les sanitaires et le comptoir d'accueil doivent être également revus. D'importantes questions de sécurité se posent telles que le filtrage des entrées. Cette salle étant la vitrine des expositions des bibliothèques de la Ville de Paris il serait souhaitable de disposer d'un schéma directeur de rénovation, de ce lieu qui bien qu'extérieur à la Bibliothèque historique reste placé sous l'autorité de son chef d'établissement.

L'organisation et la surveillance des expositions n'est pas satisfaisante comme le soulignait déjà le rapport précité. Les vacataires sont recrutés par la Direction des affaires culturelles. « *Cette situation est juridiquement critiquable : les personnels municipaux encaissent des recettes d'entrées pour le compte de Paris Bibliothèques. Elle est également fonctionnellement inconfortable puisque Paris-Bibliothèques n'a aucun lien avec ces agents et se voit néanmoins rapporter des problèmes qui ne relèvent pas de l'association : indemnisation de sujétions, organisation du travail* ».

Le nombre d'expositions programmées a sensiblement diminué (6 en 2007, 3 en 2008, 2 en 2009) depuis la rénovation de la salle : « permis de croquer » prolongée de 5 semaines et dont le commissaire était le dessinateur Plantu et l'exposition « accueillie » « Les reines du Manga CLAMP ». Malgré la réduction du nombre d'expositions le nombre de visiteurs par exposition a augmenté.

Tableau 24 : Liste des expositions présentées à la galerie des bibliothèques

Années	Expositions	Visiteurs	Moyenne visiteur/jour
2010	Paris Inondé	47.505	660
2009	Permis de Croquer (2008-2009)	14.165	130
	Manga – CLAMP	10.817	148
2008	Des Parisiens sous l'occupation La Commune (2006-2007)	43.304	516
	Paris Capitale du livre (2007-2008)	2.549	38
2007	Exposition Photo Berts	2.506	93
	Expositions reliure Boige	807	24
	Affiches Commune	651	23
	Expositions reliure moderne	570	17
	La Commune (2006-2007)	23.078	275

La fréquentation progresse encore en 2010. Le coût des expositions est contenu (honoraires scénographiques inférieurs aux coûts du marché) mais affecté par des dépenses nouvelles : présence accrue du multimédia à la demande des conservateurs et du public, montage et démontage, éclairage directement imputé à Paris Bibliothèques, augmentation de la surface d'exposition de + 15% suite à la fermeture de la librairie.

Le bilan sur la période 2006-2009 s'établit ainsi :

Tableau 25 : Evolution de l'activité des expositions temporaires à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris

	2006	2007	2008	2009
Nombre d'expositions	4	7	4	2
Coût des expositions	79 892 €	69 013 €	115 706 €	88 507 €
Coût des catalogues	41 989 €	60 473 €	68 269 €	71 302 €
Fréquentation	13 996	17 062	47 846	21 679
Recettes	33 342 €	41 014 €	114 360 €	48 220 €
Recettes/visiteur	2,38 €	2,40 €	2,39 €	2,22 €
fréquentation/exposition	3 499	2 437	11 962	10 840

Source : Inspection générale

La recette moyenne par visiteur est légèrement supérieure à 2€ car seulement un tiers des visiteurs paye le tarif plein (4€).

Tableau 26 : Tarification appliquée aux visiteurs des expositions temporaires de la BHVP en 2009

BHVP 2009	Total	Plein tarif	Demi tarif	Gratuit	Recette billetterie
Permis de croquer	10.862	3.283	6.078	7.501	23.970 €
Manga « clamp »	10.817	4.432	3.928	2.457	24.250 €
Total 2009	21.679	7.715	10.006	3.958	48.220 €

source : Paris Bibliothèques

Le bilan est donc très encourageant d'autant que la participation de [.....] est active tant pour la programmation que pour l'action pédagogique qui relève de la responsabilité des bibliothèques et qui est essentiel au succès de l'action culturelle. *Les mots occultés dans la phrase qui précède l'ont été conformément aux dispositions de la loi du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.* En effet, Paris Bibliothèques ne prend pas en charge l'action pédagogique. Elle nécessite une mobilisation de tous les acteurs du réseau intéressés par l'exposition, ce qui n'est pas toujours le cas.

La Conservatrice en chef de la Bibliothèque historique a souhaité pouvoir rythmer l'utilisation de la salle en trois temps : une exposition patrimoniale sur Paris en début d'année, une exposition plus grand public/jeune avec le concours des

bibliothèques de prêt de mai à juillet, et à l'automne une exposition orientée sur la photographie.

2.2.1.2. La Bibliothèque Forney

Elle dispose d'une salle d'exposition de 400 m² au rez-de-chaussée. Cette belle surface qui représente 10% de la surface de l'établissement n'est pas directement accessible aux handicapés et ne serait, d'après le chef d'établissement, pas aux normes en matière de conservation des pièces, d'éclairage... Il serait également souhaitable de disposer d'une étude technique plus précise en vue d'une adaptation des lieux.

Le rythme d'expositions souhaité par la direction de l'établissement est de trois expositions par an, une produite par Paris-Bibliothèques, et deux expositions « accueillies », organisées par des personnes extérieures à la Ville (associations, collectionneurs) aux conditions imposées par la Ville, la communication étant prise en charge par Paris Bibliothèques.

A Forney, pour le directeur, les expositions sont essentielles car les collections patrimoniales n'étant pas exposées et peu consultées, il est absolument indispensable que des « éléments puissent être vus par les spécialistes et les amateurs ». La bibliothèque est consacrée historiquement aux arts décoratifs et aux métiers d'art. L'objectif est de pouvoir présenter pour chaque sujet : l'évolution historique mais aussi des productions très modernes afin de capter l'intérêt du public.

Les expositions accueillies ont permis de présenter 800 broches de deux collectionneurs, 150 paravents d'un autre collectionneur qui a lui aussi édité son catalogue ou de montrer l'évolution d'un journal « le petit écho de la mode ». L'établissement souhaite pouvoir organiser tous les deux ans une exposition avec un affichiste.

Il convient de noter que la surveillance de la salle est assurée par des vacataires sélectionnés par l'établissement et recrutés par la DAC alors que l'encaissement et l'accueil est assuré par les agents de la bibliothèque (11 agents peuvent à tour de rôle tenir la caisse et le comptoir de vente qui reste très exigu).

Le nombre annuel d'expositions est constant. La bibliothèque organise deux expositions annuelles pour mettre en valeur son fonds notamment ses affiches et accueille une autre exposition.

Tableau 27 : Evolution de l'activité expositions temporaires à la Bibliothèque Forney

	2006	2007	2008	2009
Nombre d'expositions	3	2	3	3
Coût des expositions	54 774 €	35 757	57 275 €	49 523 €
Coût des catalogues	46 588 €	25 080 €	25 067 €	61 369 €
Fréquentation	13 281	13 741	19 213	19 064
Recettes	24 700 €	18 116 €	25 253 €	25 118 €
Recettes/visiteur	1,86 €	1,32 €	1,31 €	1,32 €
fréquentation/exposition	4 427	6 871	6 404	6 355

Source : Inspection générale

Le coût annuel des expositions est de l'ordre de 50.000 € pour une recette également constante de 25.000 €, mais qui diminue par visiteur puisque la fréquentation globale des expositions de la bibliothèque Forney a sensiblement augmenté. Elle pourrait être supérieure si le lieu d'exposition était ouvert le dimanche comme c'est le cas à la galerie des bibliothèques.

Tableau 28 : Liste des expositions présentées à la Bibliothèque Forney

Années	Expositions	Visiteurs	Moyenne visiteur/jour
2009	Quarez (2009-2010)	8.266	89
	Photochrome	6.995	115
	Un ciel, un monde, cerf-volants	4.442	101
2008	Petit écho de la mode	9.590	139
	Poulbot (2007-2008)	12.149	156
	Perette et le tracteur	8.439	117
2007	Vattemare	2.776	52

Source : Paris Bibliothèques

La fréquentation par jour reste voisine de la centaine de visiteurs en 2009.

Tableau 29 : tarification appliquée aux visiteurs des expositions temporaires de la Bibliothèque Forney en 2009

Expositions	Total	Plein tarif	Demi tarif	Gratuit	Recette billetterie
Quarez	7.627	815	2.098	4.714	17.067 €
Un ciel, un monde cerf-volants Photochrome	4.442	589	1.836	2.017	5.714 €
	6.995	1.529	3.450	2.016	12.337 €
Total	19.064	2.933	7.384	8.747	25.118 €

Source : Paris Bibliothèques

La recette unitaire reste modique compte tenu du faible nombre d'usagers acquittant le tarif plein (moins de 30 %).

2.2.1.3. Les expositions gratuites restent encore confidentielles

Elles se sont tenues dans trois établissements pour un coût global de 50.000 € en 2009.

1) Bibliothèque de littératures policières (BILIPO)

Etablissement spécialisé et autonome depuis 1995 la Bibliothèque reçoit par convention avec la bibliothèque nationale un exemplaire du dépôt légal des romans policiers. De 1992 à 2008 la BILIPO a publié une revue bibliographique, les Crimes de l'Année, sélection critique des meilleurs romans policiers publiés chaque année. Elle dispose d'ouvrages de fiction, un fonds de référence sur la littérature policière, des périodiques, des dossiers documentaires et un fonds iconographique.

Tableau 30 : Evolution de l'activité expositions temporaires à la BILIPO

	2006	2007	2008	2009
Nombre d'expositions	2	3	1	2
Coût des expositions	23.693 €	23.734 €	11.507 €	22.848 €
Coût des catalogues		1 510 €		

Source : Inspection générale

L'établissement dispose d'un petit lieu d'exposition (50 m²) qui lui permet de présenter des expositions qui ont la particularité d'être toutes « itinérantes », réalisées sous forme de structures légères, qui s'enroulent et sont aisément transportables.

Tableau 31 : liste des expositions présentées à la BILIPO

Année	Titre	Fréquentation
2009	L'affaire est close	621
2009	DAshiell Hammett	558
2008	4 illustrations pour un roman noir	1000
2007	L'ambassadeur extravagant	2776
2007	Trains du mystère	2500

Source : Paris Bibliothèques

Il convient de rappeler qu'un quart des achats de livres de littérature concerne la littérature policière. L'intérêt est important comme le souligne l'opération « les Mordus du Polar » qui mobilise entre 15 et 25 bibliothèques de prêt. La directrice estime qu'il serait possible de développer des animations beaucoup plus ambitieuses autour d'un festival policier à Paris à l'image de ce qui peut exister dans d'autres villes (Lyon, Vienne, Frontignan).

2) L'Heure Joyeuse

Ouverte en 1924, l'Heure Joyeuse est une bibliothèque entièrement dédiée à la littérature pour la jeunesse. Elle dispose d'un fonds ancien de livres pour enfants, un fonds « nostalgie » pour les ouvrages et phonogrammes édités après 1950 et épuisés. Son fonds historique lui permet de conserver une mémoire éditoriale du livre pour la jeunesse, français et étranger, des origines à nos jours. Il dispose aussi de dessins originaux, d'une collection de phonogrammes pour la jeunesse et d'un fonds d'étude sur l'édition et la littérature de jeunesse.

Tableau 32 : Liste des expositions présentées à l'Heure Joyeuse

	2006	2008	2009
Coût de l'exposition	2300 €	2325 €	8069 €
Intitulé		On raconte... On raconte encore...	L'atelier des enfants

Source : Paris Bibliothèques

3) La Bibliothèque du tourisme et des voyages (BTV)

Elle s'est constituée autour de la bibliothèque du Touring Club de France rachetée en 1984 par la Ville de Paris peu après la faillite de l'association. Les collections comprennent le fonds patrimonial (25.000 volumes, 5000 cartes de géographie) et le fonds courant (15.000 volumes). Le fonds ancien est composé d'ouvrages et de cartes

sur la France et les autres pays du monde, sur les activités touristiques (cyclisme, automobile, camping, montagne, navigation), sur l'art et les monuments.

En 2009, une exposition « Atlas d'Hier et Atlas Imaginaires » a été montée pour un coût de 11.436 € et a donné lieu à l'édition d'un ouvrage pour 18.459 €.

2.2.1.4. Le bilan financier des expositions

Ces chiffres sont issus de l'audit effectué par l'Inspection générale sur Paris bibliothèques.

Tableau 33 : Bilan financier des expositions

	2007	2008	2009
Nombre d'expositions	8	7	10
Coût direct des expositions	128 504 €	172 981 €	187 406 €
Fréquentation	31 336	75 133	41 922
Recettes	55 337	139 613	73 338
Recettes/visiteur	1,60 €	1,87 €	1,75 €
Coût direct par exposition	16 063 €	24 712 €	18 741 €
Coût de l'exposition par visiteur	3,73 €	2,32 €	4,47 €
fréquentation/exposition	4 310	19 945	7 334

Source : Inspection générale

Les recettes par visiteur sont inférieures à 2€, c'est-à-dire le tarif réduit, ce qui signifie que le nombre d'entrées gratuites est majoritaire. Les tarifs sont inchangés depuis l'année 2003, l'association qui est mandatée pour cela a fait voter, le 11 mai 2010, par son conseil d'administration et son assemblée générale le relèvement à 5 € pour le plein tarif du droit d'entrée dans les expositions dont les conditions sont en tous points identiques à celles en vigueur au musée Bourdelle, la Maison de Victor Hugo et le Musée CognacqJay. Il ne manque plus que l'accord écrit de la Ville de Paris.

Le coût complet d'une exposition en 2009 est égal à 73 673 €. Ce coût est détaillé dans le rapport d'audit de Paris Bibliothèques.

2.2.2. Les autres formes d'action culturelle sont moins connues

A la Bibliothèque historique de la Ville de Paris un conservateur est en charge du service des publics et de l'action éducative et culturelle. La salle de lecture sert de lieu d'animation pour des conférences (capacité 100 personnes). Elle accueille le Festival des Cultures juives, héberge l'association des amis de Stendhal ; il est exprimé le souhait de réaliser un cycle de conférences gratuites sur l'Histoire de Paris. Pour les expositions les responsables de l'établissement considèrent que l'animation pédagogique est essentielle. Pour « Rimbaumania » un animateur pédagogique a été recruté pour 3 mois avec une formation de médiateur culturel. Pour l'exposition « Paris inondé 1910 » des actions spécifiques ont été menées en direction des enfants, adolescents et étudiants en liaison avec la DASCO et le Rectorat (visites guidées pour les enseignants, 114 visites pour 2374 enfants, adolescents et étudiants accueillis soit une moyenne de 20,8 personnes par visite). 88 visites ont été guidées et commentées par des agents de la bibliothèque formés par la commissaire de l'exposition, ce qui montre l'importance de l'action

pédagogique initiée par la bibliothèque historique tant en direction des centres de loisirs (46%) que des écoles (21%) ou des collèges ou lycées (13%).

A la bibliothèque Forney l'absence d'auditorium ne permet pas d'accueillir de conférences dans l'établissement. La bibliothèque a participé à « Nuit Blanche », aux journées du patrimoine et elle organise des visites guidées des expositions sur commande et en dehors des heures d'ouverture à l'intention de seniors ou d'élèves des écoles d'art graphique spécialisées.

A la Bilipo les rencontres sont limitées faute d'espace. Les expositions sont certes modulables et itinérantes. La bibliothèque estime ne pas disposer d'outils pédagogiques. Elle a participé en 2009 à Paris en toutes lettres et a un rôle actif dans la manifestation « Les Mordus du Polar ».

2.3. Les éditions et la communication : un professionnalisme accru.

2.3.1. Un effort de rationalisation des éditions

Un vigoureux effort de rationalisation a été entrepris dans le domaine des éditions afin de réduire les coûts et les tirages malgré les réticences exprimées par certains conservateurs. En 2002, il était édité 26 nouveautés dont 6 seulement étaient mis en vente, en 2005 il était édité 12 titres dont 8 en vente, en 2009 sept titres dont 4 en vente. Il convient de distinguer les publications gratuites et les ouvrages édités ou coédités à l'occasion d'une exposition.

Tableau 34 : Evolution de l'activité Publications gratuites

	2006	2007	2008	2009
Nombre	4	3	3	3
Tirages	30.000	2	49.500	22.500
Coût	24.500 €	23.600 €	19.800 €	21.200 €

Source : Inspection générale

Il s'agit pour l'essentiel de sélection annuelle des meilleurs livres (jeunesse), disques et cassettes des Bibliothèques jeunesse ou des discothèques mais aussi de livrets (des mots en image, des bébés, des livres, tu lis déjà ? tu lis quoi ?) établis par des groupes de bibliothécaires spécialisés, ou motivés par la littérature jeunesse, ou enfantine. Ce travail important et de qualité réalisé par des acteurs du réseau est de nature à renforcer les liens et les coopérations entre les établissements et leurs agents. Pour des raisons budgétaires ce dispositif n'a pas été reconduit sous cette forme à partir de 2010.

Tableau 35 : Evolution du tirage des publications gratuites

Publications gratuites	Tirage 2007	Tirage 2008	Tirage 2009
Meilleurs disques et cassettes pour enfants	2 500	2 500	2 500
Sélection jeunesse	7 000	7 000	10.000
Des mots en images	20.000	-	-
Des bébés et des livres		40.000	-
Tu lis déjà ? tu lis quoi ?			

Source : Paris Bibliothèques

Pour préserver l'outil bibliographique jeunesse le bureau des bibliothèques a décidé pour 2010 de maintenir une version numérique de la sélection annuelle, du catalogue et une version papier et numérique pour le livret jeunesse.

A partir de 2009 l'édition annuelle d'une sélection des meilleurs livres policiers « les crimes de l'année » établi par un groupe de bibliothécaires motivés par la littérature policière n'a pas été renouvelée (tirage 1000 exemplaires pour un coût de 8000 € et une recette de 4000 €).

Pour ce qui concerne les ouvrages édités ou coédités leur nombre a également été réduit.

Tableau 36 : Liste des publications payantes

Année	Titres	Nombre d'exemplaires tirés	Vendus
2009	Voyages en couleur / photochromie	3125	978
	Quarez	2100	1342
	Atlas blaueu	1500	-
	Tu lis déjà ? Tu lis quoi ? 1 ^{eres} lectures	3000	633
2008	Des parisiens sous l'occupation	9458	7078
	La campagne dans l'affiche	1558	732
	Des bébés et des livres	3500	466
	Dessins pour la paix / Permis de croquer	10.294	6921
	Affiches de la commune / Eloi Valat	3000	1195
2007	Vattemares l'ambassadeur extravagant	3060	419
	Relier oblige / Annie Boige	2200	537
	Poulbot affichiste	2100	1615
	Paris Capitale du livre	2601	1149
	Les crimes de l'année (n° 16)	1000	348
	Des mots en image	3500	633

Source : Paris Bibliothèques

Le pourcentage d'exemplaires vendus s'établit ainsi :

- 30,31 % en 2009
- 57,51 % en 2008
- 32,5 % en 2007.

Ce poste est déficitaire pour l'association Paris-Bibliothèques du fait du coût pour assurer la diffusion des ouvrages.

En 2009 quatre ouvrages ont été édités pour un budget de 79.445 € et des recettes de 46.300 € pour les seules ventes sur les lieux d'exposition. « Permis de croquer » et « Quarez » ont été des succès. « Permis de croquer » a été coédité avec Le Seuil et tiré à 10.000 exemplaires dont 1242 vendus sur le lieu d'exposition soit un ratio d'un catalogue pour 11 visiteurs. « Quarez » a été édité à 2000 exemplaires dont 800 exemplaires en préachat et 416 exemplaires vendus sur le lieu d'exposition soit 1 catalogue pour 18 visiteurs. « Voyages en couleur » coédité avec Eyrolles a été tiré à 3000 exemplaires et vendus sur place à 337 exemplaires soit un catalogue pour 20 visiteurs. En 2010 il n'a pas été édité de catalogue pour l'exposition « Paris - inondé 1910 ».

2.3.2. La communication : une priorité pour Paris bibliothèques

Elle a pour objet d'augmenter la fréquentation des activités culturelles, de mieux faire connaître le réseau de lecture publique et d'en renforcer l'image. Elle est assurée d'abord par Paris Bibliothèques. L'association affecte plus de 100.000 € à cette action dont la plus grande partie concerne le financement du magazine « En vue » tirée à 30.000 exemplaires à raison de 6 numéros par an et qui présente les principales actions culturelles des bibliothèques de prêt (70 par mois) et les expositions des bibliothèques patrimoniales. Cette publication a été profondément remaniée en 2009 pour la rendre plus lisible et sa diffusion a été recalibrée. Des propositions ont été faites en 2010 pour rationaliser davantage la diffusion. Les auditeurs ont pu constater dans les 20 bibliothèques visitées que cette revue était très appréciée par les bibliothécaires et attendue et lue par le public.

Une lettre d'information numérique mensuelle permet de mettre en valeur certaines manifestations, d'annoncer des manifestations toute l'année, et de renforcer les contacts avec des publics diversifiés.

L'association a créé en 2010 un profil Paris Bibliothèques sur Facebook, a modifié à l'automne 2010 la maquette d "en vue" et propose de présenter la programmation de l'action culturelle 2011 à tous les adjoints à la culture des arrondissements.

Chaque mois près de 15 affichettes sont maquettées au service communication de Paris Bibliothèques pour une communication locale propre à chaque bibliothèque et tirées à 10 à 15 exemplaires. En effet près de 45% des animations (785) ne sont pas annoncées dans « En Vue ». Comme le rappelle le bureau des bibliothèques : « *Ces actions ont pour but de toucher un public local et parfois réduit en raison de la nature de l'activité (ateliers divers). Elles concernent essentiellement les bibliothèques ou sections jeunesse ou un public jeune qui ne traverserait pas tout Paris pour une action, et elles reposent souvent sur le travail des seules équipes ; Les Heures du Conte, sont assez peu annoncées* ».

3. LE MODE DE GESTION DU DISPOSITIF D'ACTION CULTURELLE

Aujourd'hui, l'association qui produit l'action culturelle dans les bibliothèques, Paris Bibliothèques, est titulaire d'un marché à prix global et forfaitaire de 886 000 € en montant hors taxes. La durée du marché a varié au cours des trois dernières années de 3 mois à 16 mois. En outre, l'association reçoit une subvention de 410 000 € pour produire les expositions et éditer les catalogues.

3.1. La délégation de service public n'est pas applicable

Paris Bibliothèques a principalement 3 missions de production:

- les expositions
- les éditions
- l'action culturelle.

Si les deux premiers secteurs d'activité entrent dans le champ de la concurrence car les opérateurs privés sont nombreux, celle-ci est inexistante pour les prestations d'actions culturelles sur le territoire parisien.

Il convient de remarquer dans le cas de Paris Bibliothèques que le secteur lucratif est financé par une subvention tandis que le secteur non lucratif est financé par un marché.

Le législateur et la jurisprudence ont posé la condition suivante à une délégation de service public.

La notion de délégation de service public est définie par l'article L. 1411-1 du CGCT (article 3 de la loi no 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, dite Loi MURCEF).

"Une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service."

Le délégataire est chargé par la collectivité, au moyen d'un contrat, de l'exploitation d'un service public.

La rémunération du délégataire est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service public, de sorte qu'il existe pour le délégataire un risque d'exploitation.

La rémunération peut être liée aux résultats d'exploitation, même si elle n'est pas assurée directement par ceux-ci : la collectivité délégante peut encaisser les recettes et en reverser un pourcentage en fonction de leur montant à la condition de laisser un risque à l'exploitant.

La rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation si les recettes propres d'exploitation jouent un rôle central dans la réalisation de l'équilibre financier du contrat.

L'économie du contrat doit laisser le délégataire exposé à un risque financier réel dépendant de l'exploitation.

Or, les recettes propres d'exploitation de Paris Bibliothèques sont minoritaires par rapport à l'ensemble de ses produits et donc ne jouent pas un rôle déterminant dans l'équilibre financier.

En effet pour l'année 2009, les ressources propres représentent moins de 14% des produits.

Elles sont ainsi décomposées :

Tableau 37 : Recettes propres de Paris Bibliothèques en 2009

	2009
ventes diverses (livres et produits dérivés)	117 238 €
Entrées dans les expositions	75 905 €
Locations d'expositions	17 426 €
Autres produits	18 994 €
Total des recettes propres	229 563 €
Produits totaux	1 661 938 €
% des ressources propres	13,81%

L'association a recours à des fonds publics à concurrence de 86% pour assurer son équilibre financier.

En conséquence, la production d'actions culturelles et d'expositions dans les bibliothèques ne peut être confiée par voie de délégation de service public.

3.2. La procédure préconisée : un marché pour toutes les prestations

La ville de Paris initie les projets d'animation et d'exposition, l'association les produit. La Ville de Paris alloue des dotations financières à l'association Paris Bibliothèques en échange de prestations de service individualisées. Il existe donc une contre partie.

Dans son arrêt du 26 mars 2008, Région de la Réunion n°284412, le Conseil d'Etat a précisé qu'il y a : « *marché public lorsque les sommes versées correspondent à des prestations de service individualisées et qu'elles sont en relation avec les avantages immédiats que la collectivité peut retirer des actions qui ont donné lieu au paiement* ».

En conséquence, les prestations demandées par la Ville de Paris, qu'il s'agisse de l'action culturelle ou de la production des expositions et des éditions, relèvent d'un marché public de prestation de service qui doit être passé conformément à l'article 30 du code des marchés publics.

La généralisation de la procédure de marché public, du fait de l'incidence de la TVA, entraînera un renchérissement du coût global de la prestation de 109 000 €, à service constant.

3.3. L'encaissement des recettes de billetterie

Les recettes de billetterie devront être encaissées par les agents de la Ville de Paris. Une régie de recettes sera créée et un régisseur commun à tous les lieux d'expositions devra être désigné, les agents chargés de l'encaissement des entrées et des catalogues seront désignés préposés au régisseur. Pour les éditions commercialisées en dehors des lieux d'exposition, le marché devra prévoir leur commercialisation.

4. RECOMMANDATIONS

Recommandation n°1) Mieux évaluer dans chaque bibliothèque les moyens disponibles de façon permanente ou provisoire pour l'action culturelle.

Pour rationaliser et optimiser les moyens le bureau des bibliothèques et de la lecture pourrait se doter d'une base de données commune recensant les salles disponibles, (les capacités d'accueil, configurations) les matériels techniques (multimédia, sonorisation, matériel de présentation : cadres, grilles, vitrines ...), mais aussi les personnels référents affectés à la coordination de l'action culturelle par établissement (temps affecté, structure du réseau interne à l'établissement).

Procédure contradictoire : Réponse de la DAC

La constitution d'une base de données en vue de rationaliser et optimiser les moyens est en cours d'examen.

Recommandation n°2) Disposer pour chaque bibliothèque d'un projet d'établissement ou au moins d'un projet d'action culturelle.

Chaque établissement doit pouvoir affirmer son identité. Il devrait élaborer un projet d'action culturelle précisant ses objectifs son degré d'implication pour les actions culturelles au niveau du réseau et des manifestations nationales et les formes d'actions spécifiques de proximité à engager sur le long terme : Il est essentiel de construire une offre d'animations autour d'axes thématiques qui correspondent aux richesses des collections et aux potentialités du quartier pour fidéliser et élargir le public.

Procédure contradictoire : Réponse de la DAC

Mieux inclure l'action culturelle dans les projets d'établissement, avec des postes clairement définis comme des référents action culturelle dans chaque bibliothèque, un temps de travail dédié etc. est l'une des priorités du BBL.

La généralisation des projets d'établissements sera effective à la fin de l'année 2011, l'une des missions prioritaires des **responsables de secteur** nouvellement nommés étant d'accompagner les chefs d'établissements dans leur formalisation : depuis fin 2009 chaque programme d'action culturelle semestriel est accompagné d'une note d'intention faisant le bilan de la saison passée et posant les objectifs de la saison à venir. De même, avant chaque saison les principes qui doivent présider à l'action culturelle (p. 6 et 7 du rapport qui reprennent l'intégralité du préambule de nos notes) sont rappelés au cours de réunions avec l'ensemble des responsables des bibliothèques et les référents culturels. Ceux-ci enfin ont été nommés dans un grand nombre d'établissements.

Recommandation n°3) Valoriser les actions culturelles des bibliothèques dans l'arrondissement

Les bibliothèques de prêt sont des équipements de proximité. Les équipes devraient renforcer les liens avec la mairie d'arrondissement tout d'abord auprès des maires et des adjoints au maire en charge de la culture qui financent très rarement les activités culturelles dans les bibliothèques mais aussi avec des services de

communication de la mairie locale pour mobiliser les moyens d'information (lettres électroniques), les réseaux culturels de l'arrondissement et les prescripteurs locaux essentiels.

Procédure contradictoire : Réponse de la DAC

Le BBL a assuré une meilleure connaissance et promotion du réseau par la transmission de listes de mails, l'initiative de la prise de contact avec le référent culturel et le webmestre de la Mairie d'arrondissement et il a participé aux **rendez-vous initiés par quelques mairies** pour expliquer la politique d'action culturelle du réseau des bibliothèques (Mairies du 15^e et du 19^e). De même, les **collaborations avec les mairies** ont été encouragées et favorisées : prêt d'une salle (Louvre, Batignolles, Ch. Delbo), facilités d'accès hors horaires d'ouverture (Château d'eau, Baudoyer), participation des bibliothèques aux projets d'arrondissements (semaine italienne dans le 13^e, semaine du développement durable dans le 10^e, Lire en délire dans le 11^e, Quartiers d'art dans le 18^e etc.).

Il est également prévu, début 2011, d'organiser une **rencontre entre bibliothèques et responsables (maires adjoints ou conseillers) de la culture des arrondissements** pour informer ces derniers de la programmation à venir autour des temps forts validés par le comité de programmation.

Recommandation n° 4) Renforcer l'ouverture des bibliothèques sur le quartier

Les bibliothèques de prêt sont encore insuffisamment ouvertes sur le quartier. Les actions hors les murs ne concernent encore qu'une bibliothèque sur deux et un arrondissement sur deux. Certains établissements pourraient à l'image de Flandre utiliser les vitrines extérieures pour promouvoir les actions culturelles, aménager ponctuellement des terrasses-café devant la bibliothèque, présenter des activités devant la bibliothèque (Goutte d'Or), s'appuyer sur la maison des associations (MDA) de l'arrondissement mais aussi sur le réseau d'associations (marguerite Duras), les travailleurs sociaux, les correspondants de la politique de la Ville.

Procédure contradictoire : Réponse de la DAC

Ces aspects qui peuvent paraître contradictoires révèlent aussi la réalité des espaces disponibles (*recommandation 1 du rapport*), et des capacités d'accueil des équipes (Louvre, bibliothèque du personnel, Parmentier...) et impliquent des déséquilibres sur l'ensemble du réseau. C'est la difficulté majeure à laquelle est confronté le BBL depuis 2008 pour structurer les actions et construire une programmation équilibrée entre actions locales et actions réseau ou actions initiées et portées par les bibliothèques et actions prises en charge par Paris bibliothèques. En quelque sorte, le BBL doit articuler sans cesse ces trois points et veiller à un équilibre entre eux, d'où l'importance des réunions de définition et d'arbitrage des actions culturelles.

De ce point de vue, nombre des affirmations concernant le volume des animations à Clignancourt, Beaugrenelle ou Trocadéro (p.23 et 24) au regard des espaces disponibles, ne sont plus valables : ces bibliothèques ont développé leur action ou sont en train de le faire et parce que les équipes sont de plus en plus sensibilisées et parce que les équipes sont au complet.

Recommandation n° 5) Poursuivre la structuration des actions du « réseau »

L'objectif est de rendre cette offre plus visible, mieux identifiable et plus étendue. Peu d'actions « réseau » sont reprises par plus d'une dizaine de bibliothèques, l'effet « démultiplicateur » et de complémentarité pourrait être amplifié compte tenu du nombre restreint de personnes touchées (mordus du polar, mangas, concerts avec de jeunes artistes, avant-premières de films, rencontres autour de la bande dessinée).

Recommandation n° 6) Limiter le nombre de manifestations culturelles prises en charge par Paris Bibliothèques (voire recommandation n° 2 Audit de l'association Paris-Bibliothèques).

Procédure contradictoire : Réponse de la DAC

Il y a lieu de redimensionner la nature et le type d'interventions assurées par Paris-Bibliothèques afin d'optimiser les moyens et les savoir-faire de l'association mais aussi des établissements.

Les actions prises en charge par Paris bibliothèques augmentent car le nombre de bibliothèques impliquées dans l'action culturelle augmente (p 10 : « les services centraux doivent poursuivre la structuration du réseau en veillant à ce que tous les établissements s'impliquent pleinement dans l'action culturelle ») et car les nouveaux établissements font très heureusement la part belle à l'action culturelle. Cette limitation est quelque peu contradictoire avec les autres recommandations du réseau, en particulier avec la recommandation 4, laquelle met souvent en jeu des opérations gratuites.

L'association Paris bibliothèques intervient sur un nombre de plus en plus grand d'actions. Cette affirmation mérite d'être nuancée : il est demandé à Paris bibliothèques d'établir le tableau du volume de ses interventions par type d'intervention, celles-ci pouvant aller du simple paiement d'un intervenant ou de la livraison d'une sono à la conception d'une animation et au recrutement de l'intervenant. Toutes ces « interventions » n'exigent pas le même investissement. Par exemple, les Heures du conte à Yourcenar ou Parmentier font appel occasionnellement à une association extérieure (l'Age d'or) qu'il suffit de payer ; A l'occasion d'une heure du conte, une bibliothèque peut demander la livraison d'une sono ou d'un tapis d'éveil...cela ne veut en aucun cas dire que les bibliothèques délèguent l'heure du conte à Paris Bibliothèques (P.26 et 27).

Le Bureau des Bibliothèques est néanmoins attentif à ce que l'augmentation du nombre des manifestations culturelles prises en charge par Paris Bibliothèques soit contenue de manière à ne pas mettre en péril la santé financière de l'association.

Recommandation n° 7) Mieux connaître les publics

La DAC pourrait dans le cadre d'une enquête sur les publics fréquentant ou non les bibliothèques parisiennes approfondir la connaissance actuellement parcellaire des publics intéressés par l'action culturelle afin de mieux les satisfaire. Quels sont les publics des actions culturelles ? D'où viennent-ils et pourquoi ? Quelles sont leurs pratiques de fréquentation des animations ? Du réseau des bibliothèques de prêts, d'autres établissements ? Comment les usagers de l'action culturelle sont-ils satisfaits de l'accueil ? Des services proposés ? Dans quelles limites géographiques seraient-ils prêts à se déplacer ? Mieux connaître les publics et les « non publics » c'est questionner le bien fondé des actions.

Procédure contradictoire : Réponse de la DAC

Une meilleure connaissance des publics serait en effet un précieux indicateur du bien-fondé de l'action culturelle menée dans les bibliothèques. Une enquête pourrait être menée dans le cadre d'un stage fait par un étudiant dans le courant de l'année 2011.

Recommandation n° 8) Développer les actions pédagogiques autour des expositions temporaires

Il est de la responsabilité des bibliothèques patrimoniales mais aussi de prêt de développer des actions pédagogiques auprès des publics ciblés pour accompagner la présentation des expositions temporaires. Cette action déterminante ne peut être assurée actuellement par « Paris Bibliothèques ». C'est un enjeu majeur de l'action culturelle et qui paraît devoir être assuré par le personnel des établissements dans le cadre de leurs missions de service public.

Procédure contradictoire : Réponse de la DAC

Depuis début 2010 une action pédagogique a été mise en place à la Galerie des bibliothèques puis à la bibliothèque Forney. Le principe du recrutement d'un médiateur culturel a été acté ; les expositions Rimbaudmania, 150 ans des arrondissements et 100% 3D ont bénéficié de ce dispositif qui permet de mettre en place de nombreux accueils de groupes scolaires ou de centres de loisirs.

Quand le sujet s'y prête, les bibliothécaires du réseau de prêt sont aussi sollicités pour participer à l'accueil des groupes sur ces 2 sites (expositions Clamp, 100% BD) ou pour intégrer l'ensemble des manifestations organisées autour d'une exposition (Paris inondé, Rimbaudmania, 100% BD) et compléter ces expositions par des actions culturelles dans les bibliothèques du réseau.

Recommandation n° 9) Favoriser les expositions culturelles communes des bibliothèques patrimoniales et spécialisées

Il conviendrait d'amplifier l'action déjà largement engagée visant à mieux faire découvrir aux parisiens les richesses des bibliothèques de la Ville de Paris en identifiant clairement des thématiques conjointes à plusieurs établissements afin de monter régulièrement des expositions communes de grande envergure.

Procédure contradictoire : Réponse de la DAC

La mutualisation de l'espace rénové de la galerie des bibliothèques permet dorénavant d'accueillir des expositions de bibliothèques patrimoniales, conçues en collaboration les unes avec les autres. Ainsi, l'exposition prochaine « Photos, femmes et féminisme », dont le commissariat est assuré par la bibliothèque Marguerite Durand, permet également la valorisation de documents du fonds de la BHVP.

Ces collaborations sont encouragées.

Recommandation n° 10) Renforcer le partenariat entre la DASCO et la DAC pour augmenter le nombre de classes accueillies dans les bibliothèques

La baisse régulière du nombre de classes accueillies (20% en 2 ans) doit être enrayerée. Dans le cadre de la réflexion sur la réussite éducative et la démocratisation de la culture, l'accueil du jeune public est essentiel. Le rapport de l'Inspection Générale (n° 07/2009) relatif à « l'étude sur l'accès du jeune public aux activités culturelles gérées ou soutenues par la Ville de Paris » préconise » « *de renforcer la collaboration entre les bibliothèques municipales et les bibliothèques centres de documentation (BCD) ou espaces premiers livres (EPL) pour la promotion du livre et de la lecture auprès des enfants scolarisés* » (Proposition n°6).

Procédure contradictoire : Réponse de la DAC

Toute la fin de l'année 2009 et le 1^{er} semestre 2010 ont été consacrés au renforcement des **liens avec la DASCO et la DPVI** : organisation de rendez-vous par circonscription administrative, pour affirmer le caractère territorial des liens à développer, entre bibliothèques, centres de loisirs et animateurs des espaces lecture – BCD et EPL - (13 rencontres, journées de regroupement de sept et un programme de collaborations en gestation pour 2011). Le même travail a été entrepris avec la DPVI pour rapprocher les équipes de développement local, les associations de quartier et les bibliothèques de proximité (11 réunions et un programme de collaborations diversifiées mis en place).

Recommandation N° 11) Conclure un marché pour toutes les prestations de service rendues par l'association Paris Bibliothèques.

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Conseil de Paris :

- Madame Danièle POURTAUD, Adjointe au Maire chargée du patrimoine
- M. [...], conseiller au cabinet de M. Christophe GIRARD, Adjoint au Maire chargé de la culture

DAC :

- M. [...], Sous-Directeur de l'Education Artistique et des Pratiques Culturelles
- Mme [...], Chef du Bureau des Bibliothèques et de la Lecture
- M. [...], service des publics et du réseau
- Mme [...], services aux publics
- M. [...], service administratif du bureau des bibliothèques

Association Paris-Bibliothèques :

- M. [...], Président
- Mme [...], Directrice
- M. [...], Administrateur
- Mme [...], responsable de la communication
- Mme [...], responsable de l'action culturelle
- Mme [...], responsable de l'édition
- Mme [...], responsable de la diffusion
- M. [...], comptable et délégué du personnel

Les Directeurs de bibliothèque :

- Bibliothèque Glacière : M. [...]
- Bibliothèque Germaine TILLION : M. [...], Mme [...], Mme [...]
- BILIPO : Mme [...]
- Bibliothèque historique de la Ville de Paris : Mme [...]
- Bibliothèque Mouffetard : Mme [...]
- Bibliothèque Forney : M. [...], Mme [...]
- Bibliothèque Jeunesse Diderot : Mme [...]
- Bibliothèque BEAUGRENELLE : M. [...]
- Bibliothèque BUFFON : Mme [...]

Bibliothèque FLANDRE : M. [.....]

Bibliothèque CLIGNANCOURT : Mme [.....]

Bibliothèque GOUTTE D'OR : Mme [.....]

Bibliothèque Marguerite YOURCENAR : Mme [.....]

Bibliothèque FAIDHERBE : M. [.....]

Bibliothèque BAUDOYER : Mme [.....]

Bibliothèque Jean-Pierre MELVILLE : Mme [.....]

Bibliothèque CHAPTAL : Mme [.....], Mme [.....], M. [.....]

Marguerite DURAS : Mme [.....]

Liste des recommandations

N°	Recommandations
1	Mieux évaluer dans chaque bibliothèque les moyens disponibles de façon permanente ou provisoire pour l'action culturelle.
2	Disposer pour chaque bibliothèque d'un projet d'établissement ou au moins d'un projet d'action culturelle.
3	Valoriser les actions culturelles des bibliothèques dans l'arrondissement.
4	Renforcer l'ouverture des bibliothèques sur le quartier.
5	Poursuivre la structuration des actions du « réseau ».
6	Limiter le nombre de manifestations culturelles prises en charge par Paris Bibliothèques.
7	Mieux connaître les publics.
8	Développer les actions pédagogiques autour des expositions temporaires.
9	Favoriser les rencontres culturelles communes des bibliothèques patrimoniales et spécialisées.
10	Renforcer le partenariat entre la DASCO et la DAC pour augmenter le nombre de classes accueillies dans les bibliothèques.
11	Conclure un marché pour toutes les prestations de service.

PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

Dans le cadre de la procédure contradictoire en vigueur à l'Inspection Générale, le rapport provisoire d'audit de l'évaluation de la politique d'animation culturelle dans les bibliothèques a été transmis le 7 octobre 2010 à la DAC.

La réponse au rapport provisoire de la DAC a été adressée par courrier le 12 janvier 2011.

**Réponse de la DAC au rapport provisoire
en date du 12 janvier 2011**

RAPPORT INSPECTION GENERALE SUR L'ACTION CULTURELLE

1. Recommandation 1 du rapport : **Une meilleure évaluation dans chaque bibliothèque des moyens disponibles pour l'action culturelle**

La constitution d'une base de données en vue de rationaliser et optimiser les moyens est en cours d'examen.

2. Recommandation 2 du rapport : **La présence dans chaque bibliothèque d'un projet d'établissement ou au moins d'un projet d'action culturelle**

Mieux inclure l'action culturelle dans les projets d'établissement, avec des postes clairement définis comme des référents action culturelle dans chaque bibliothèque, un temps de travail dédié etc. est l'une des priorités du BBL.

La généralisation des projets d'établissements sera effective à la fin de l'année 2011, l'une des missions prioritaires des **responsables de secteur** nouvellement nommés étant d'accompagner les chefs d'établissements dans leur formalisation : depuis fin 2009 chaque programme d'action culturelle semestriel est accompagné d'une note d'intention faisant le bilan de la saison passée et posant les objectifs de la saison à venir. De même, avant chaque saison les principes qui doivent présider à l'action culturelle (p. 6 et 7 du rapport qui reprennent l'intégralité du préambule de nos notes) sont rappelés au cours de réunions avec l'ensemble des responsables des bibliothèques et les référents culturels. Ceux-ci enfin ont été nommés dans un grand nombre d'établissements.

3. Recommandation 3 du rapport : **La valorisation des actions culturelles des bibliothèques dans l'arrondissement**

Le BBL a assuré une meilleure connaissance et promotion du réseau par la transmission de listes de mails, l'initiative de la prise de contact avec le référent culturel et le webmestre de la Mairie d'arrondissement et il a participé aux **rendez-vous initiés par quelques mairies** pour expliquer la politique d'action culturelle du réseau des bibliothèques (Mairies du 15^e et du 19^e). De même, les **collaborations avec les mairies** ont été encouragées et favorisées : prêt d'une salle (Louvre, Batignolles, Ch. Delbo), facilités d'accès hors horaires d'ouverture (Château d'eau, Baudoyer), participation des bibliothèques aux projets d'arrondissements (semaine italienne dans le 13^e, semaine du développement durable dans le 10^e, Lire en délire dans le 11^e, Quartiers d'art dans le 18^e etc.).

Il est également prévu, début 2011, d'organiser une **rencontre entre bibliothèques et responsables (maires adjoints ou conseillers) de la culture des arrondissements** pour informer ces derniers de la programmation à venir autour des temps forts validés par le comité de programmation.

4. Recommandation 4 et 5 du rapport : **Le renforcement tant des actions réseau que des actions sur le quartier**

Ces aspects qui peuvent paraître contradictoires révèlent aussi la réalité des espaces disponibles (*recommandation 1 du rapport*), et des capacités d'accueil des équipes (Louvre, bibliothèque du personnel, Parmentier...) et impliquent des déséquilibres sur l'ensemble du réseau. C'est la difficulté majeure à laquelle est confronté le BBL depuis 2008 pour structurer les actions et construire une programmation équilibrée entre actions locales et actions réseau ou actions initiées et portées par les bibliothèques et actions prises en charge par Paris bibliothèques. En quelque sorte, le BBL doit articuler sans cesse ces trois points et veiller à un équilibre entre eux, d'où l'importance des réunions de définition et d'arbitrage des actions culturelles.

De ce point de vue, nombre des affirmations concernant le volume des animations à Clignancourt, Beaugrenelle ou Trocadéro (p.23 et 24) au regard des espaces disponibles, ne sont plus valables : ces bibliothèques ont développé leur action ou sont en train de le faire et parce que les équipes sont de plus en plus sensibilisées et parce que les équipes sont au complet.

5. Recommandation 6 du rapport : **La limitation du nombre des actions culturelles.**

Les actions prises en charge par Paris bibliothèques augmentent car le nombre de bibliothèques impliquées dans l'action culturelle augmente (p 10 : « les services centraux doivent poursuivre la structuration du réseau en veillant à ce que tous les établissements s'impliquent pleinement dans l'action culturelle ») et car les nouveaux établissements font très heureusement la part belle à l'action culturelle. Cette limitation est quelque peu contradictoire avec les autres recommandations du réseau, en particulier avec la recommandation 4, laquelle met souvent en jeu des opérations gratuites.

L'association Paris bibliothèques intervient sur un nombre de plus en plus grand d'actions. Cette affirmation mérite d'être nuancée : il est demandé à Paris bibliothèques d'établir le tableau du volume de ses interventions par type d'intervention, celles-ci pouvant aller du simple paiement d'un intervenant ou de la livraison d'une sono à la conception d'une animation et au recrutement de l'intervenant. Toutes ces « interventions » n'exigent pas le même investissement. Par exemple, les Heures du conte à Yourcenar ou Parmentier font appel occasionnellement à une association extérieure (l'Age d'or) qu'il suffit de payer ; A l'occasion d'une heure du conte, une bibliothèque peut demander la livraison d'une sono ou d'un tapis d'éveil...cela ne veut en aucun cas dire que les bibliothèques délèguent l'heure du conte à Paris Bibliothèques (P.26 et 27).

Le Bureau des Bibliothèques est néanmoins attentif à ce que l'augmentation du nombre des manifestations culturelles prises en charge par Paris Bibliothèques soit contenue de manière à ne pas mettre en péril la santé financière de l'association.

6. Recommandation 7 du rapport : **Une meilleure connaissance des publics**

Une meilleure connaissance des publics serait en effet un précieux indicateur du bien-fondé de l'action culturelle menée dans les bibliothèques. Une enquête pourrait être menée dans le cadre d'un stage fait par un étudiant dans le courant de l'année 2011.

7. Recommandation 8 du rapport : Le développement des actions pédagogiques autour des expositions temporaires

Depuis début 2010 une action pédagogique a été mise en place à la Galerie des bibliothèques puis à la bibliothèque Forney. Le principe du recrutement d'un médiateur culturel a été acté ; les expositions Rimbaudmania, 150 ans des arrondissements et 100% BD ont bénéficié de ce dispositif qui permet de mettre en place de nombreux accueils de groupes scolaires ou de centres de loisirs.

Quand le sujet s'y prête, les bibliothécaires du réseau de prêt sont aussi sollicités pour participer à l'accueil des groupes sur ces 2 sites (expositions Clamp, 100% BD) ou pour intégrer l'ensemble des manifestations organisées autour d'une exposition (Paris inondé, Rimbaudmania, 100% BD) et compléter ces expositions par des actions culturelles dans les bibliothèques du réseau.

8. Recommandation 9 du rapport : L'organisation d'expositions culturelles communes entre les bibliothèques patrimoniales et spécialisées

La mutualisation de l'espace rénové de la galerie des bibliothèques permet dorénavant d'accueillir des expositions de bibliothèques patrimoniales, conçues en collaboration les unes avec les autres. Ainsi, l'exposition prochaine « Photos, femmes et féminisme », dont le commissariat est assuré par la bibliothèque Marguerite Durand, permet également la valorisation de documents du fonds de la BHVP. Ces collaborations sont encouragées.

9. Recommandation 10 du rapport : Le renforcement du partenariat entre la DASCO et la DAC pour augmenter le nombre de classes accueillies dans les bibliothèques

Toute la fin de l'année 2009 et le 1^{er} semestre 2010 ont été consacrés au renforcement des liens avec la DASCO et la DPVI : organisation de rendez-vous par circonscription administrative, pour affirmer le caractère territorial des liens à développer, entre bibliothèques, centres de loisirs et animateurs des espaces lecture – BCD et EPL - (13 rencontres, journées de regroupement de sept et un programme de collaborations en gestation pour 2011). Le même travail a été entrepris avec la DPVI pour rapprocher les équipes de développement local, les associations de quartier et les bibliothèques de proximité (11 réunions et un programme de collaborations diversifiées mis en place).

10. Recommandations 11, 12 et 13 : Le mode de gestion de l'action culturelle

La préconisation de subventionner l'animation dans les bibliothèques de prêt et de contractualiser par voie de marché l'organisation des expositions et l'édition de catalogues, va à l'opposé de ce qui est pratiqué aujourd'hui. Par ailleurs, ces nouvelles dispositions sont contraires à un avis DAJ de 2008. Une saisine de la DAJ sera lancée quand le rapport sera définitif.

- Quelques autres remarques

Au fil du texte, apparaissent quelques éléments qui ne sont pas rigoureusement exacts :

« Les actions hors les murs ne concernent encore qu'une bibliothèque sur 2.... » (p. 50). Si on distingue bien actions culturelles et travail de médiation quotidien, avec des groupes, presque toutes les bibliothèques font des interventions hors les murs ; animation de groupes de lecture dans des écoles et collèges, dans des maisons de retraites, interventions dans des crèches, etc. Ces éléments s'ajoutent aux bibliothèques hors les murs assurés durant l'été

Le souhait d'« Utiliser les vitrines extérieures pour promouvoir les actions culturelles... A l'image de Flandre... » se heurte à l'absence de vitrine de la quasi totalité des bibliothèques. Lorsqu'elles existent (bibliothèque de l'Heure joyeuse, Benjamin Rabier), elles sont systématiquement utilisées et un crédit spécial est affecté à cet usage. En revanche celui d'« Aménager ponctuellement des terrasses-café devant la bibliothèque.... » achoppe sur le fait qu'il s'agit là d'une opération fort coûteuse qui a été exceptionnellement financée durant l'opération paris en toutes lettres.

Enfin, il est noté au paragraphe 2.2.1.1 l'absence de sortie de secours dans la salle d'exposition de la galerie des bibliothèques. Cela est inexact, cette sortie est située au fonds de la Galerie.

Réponse de l'Inspection générale en ce qui concerne le mode de gestion :

L'Inspection générale a saisi la DAJ qui a précisé qu'il fallait passer un marché pour toutes les prestations produites par Paris Bibliothèques.